

Ville de Lyon  
Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 mai 2024**

Date : Mardi 14 mai 2024

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vais vous demander de retrouver votre place. Il est 18 h 34 et je déclare la séance du conseil d'arrondissement ouverte. Bienvenue à toutes et à tous et bienvenue aux membres du public. Bonjour Messieurs, bonjour Madame la représentante du Conseil de la Vie Associative et Locale, et bonjour à ceux et celles qui nous regardent peut-être en vidéo.

Quelques mots d'introduction, comme à mon habitude, sur les actualités du 7<sup>e</sup> arrondissement. Déjà, vous dire qu'une grande concertation a commencé la semaine dernière. C'est une concertation qui concerne le futur parc des Balançoires, qui se situe au nord de Gerland, sur l'ancienne friche des usines Nexans, un parc de 1,5 ha. Il y a déjà eu un atelier dans le cadre de cette concertation, avec un certain nombre d'avis échangés : doit-on faire du parc un refuge de biodiversité ? Doit-on faire du parc un lieu d'animation et de convivialité ? Les débats vont se poursuivre dans le cadre de cette concertation jusqu'au 7 juin. Sur notre site internet, vous verrez toutes les dates d'ateliers qui sont proposées. Si je reste à Gerland, j'ai le plaisir de vous annoncer la réouverture des locaux de l'ancienne Gourguillonnaise, qui se situe rue du Commandant Ayasse. On en a parlé un certain nombre de fois au conseil d'arrondissement. On a été notamment interpellés par le CVAL sur le futur de ces locaux. Ces locaux ont rouvert et ils gardent leur vocation culturelle, puisqu'ils sont occupés par la Friche Lamartine, des résidences d'artistes, différentes disciplines sont pratiquées, et ces locaux accueillent également le collectif du Quasar qui est le collectif des écoles de musique du 7<sup>e</sup> arrondissement, qui habituellement était plutôt au nord de l'arrondissement avec un public de la Guillotière. Désormais, ils vont aussi œuvrer à Gerland et c'est pour nous une bonne nouvelle, ce rééquilibrage territorial de l'offre culturelle, de l'éducation artistique et culturelle. Bonne nouvelle aussi, la vie associative bat son plein dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Il y a un certain nombre d'événements qui sont proposés par nos associations. Il y a notamment le village musical du Quasar, dont je parlais à l'instant, qui aura lieu le 25 mai au parc Blandan, la fête de la MJC qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin, la fête du centre social le 25 mai, le Festival des cuisines du monde pour cette deuxième édition à la Guillotière, cours Gambetta le 2 juin, et puis le Forum pour l'emploi le 22 mai, place des Pavillons. Donc un certain nombre d'événements organisés par nos partenaires associatifs pour répondre aux besoins des habitants et des habitantes. Pour finir ces propos introductifs, je voulais rappeler la date du 9 juin, date cruciale de l'élection européenne. Évidemment, chacun fera son choix en conscience. Néanmoins, en tant que maire d'arrondissement, je tiens à rappeler que nous avons encore besoin d'assesseurs pour les bureaux de vote, donc n'hésitez pas si vous connaissez des personnes qui souhaiteraient remplir ce devoir citoyen. Nous organisons demain, à la mairie du 7<sup>e</sup>, une soirée citoyenneté avec Lucie VACHER et nous avons invité tous les jeunes qui viennent d'avoir 18 ans pour leur remettre leur carte électorale et puis parler des valeurs de la citoyenneté, et puisqu'on parle des élections européennes, des valeurs de l'Europe. C'est une soirée coorganisée avec la Maison des Européens. Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en introduction, ça rassemble l'essentiel des actualités du 7<sup>e</sup>.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Désormais, nous allons passer à la séance et je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Eugénie WIBER.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas. Je vous cède donc la parole, Eugénie, pour l'appel nominal.

Mme WIBER : Merci, Madame la Maire.

- **Appel nominal**

**PRÉSENTS :**

M. BOSETTI, Mme BREUIL, M. CHENAUX, Mme DE LAURENS, Mme DUBOT, M. ESCARAVAGE, M. FEKRANE, Mme GALLICE, Mme GRIES, Mme HENOCQUE, Mme LÉCLUSE, M. MIACHON DEBARD, M. MICHAUD, M. MONOT, M. ORGOGOZO, Mme PASIECZNIK, Mme TOMIC, M. VOITURIER, Mme WIBER, Mme VACHER, Mme DESRIEUX.

**EXCUSÉS :**

M. VOITURIER  
Mme LÉCLUSE  
M. CHIH  
Mme DE LAURENS  
Mme PECOURT  
Mme RAMIREZ  
M. DOSSUS  
M. ACACIA  
Mme PEILLON

**POUVOIRS À :**

Mme PASIECZNIK  
(à partir de 19 h 30)  
Mme VACHER (à partir de 20 h 15)  
M. MONOT  
Mme HENOCQUE  
(à partir de 21 h 00)  
Mme DUBOT  
M. MIACHON DEBARD  
M. ESCARAVAGE

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au vote du procès-verbal de la séance du 12 mars. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Je sou mets donc cette approbation à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous allons donc passer à notre ordre du jour. Comme à son habitude, il est en deux parties. Pour cette première partie, nous recevons Madame GODREAU, qui représente le Conseil de la Vie Associative et Locale — enfin, vous représentez en premier lieu l'association Les Arts de la Vie, et au titre de cette association, vous faites partie du Conseil de la Vie Associative et Locale du 7<sup>e</sup> arrondissement —, et vous avez délibéré deux questions que vous soumettez ce soir aux élus d'arrondissement et qui seront ensuite transmises au Maire de Lyon qui vous répondra par écrit.

Votre première question concerne les boîtes à livres et les boîtes à partage. Je vous cède la parole, Madame GODREAU.

**1. 2024-28753-MA7-341 – Saisine du CVAL 1 : Questions sur la boîte à partage & encombrants – question 1**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

Mme GODREAU : Merci. Le contexte est celui de la participation d'un groupe de bénévoles à la création et à la vie d'une boîte à partage, dite « Partagère », sur la placette à l'angle de la rue de la Madeleine et de la Grande Guillotière. Ce meuble accueillait en permanence des livres, des objets qui partaient aussi vite que déposés. Le ballet était incessant et semblait répondre à un besoin des habitants. Il était hélas ! fabriqué avec un matériau fragile récupéré, qui ne résista pas au feu allumé la nuit par des gens malveillants. Il faut ajouter que parfois, les gens jouaient la confusion et déposaient des objets dont la destination aurait dû être la déchetterie. Cela m'amène à poser deux questions. La première, portant sur la boîte à partage. Nous souhaiterions voir se développer un programme de boîte à partage pour l'échange de livres et d'objets usuels. Pourriez-vous nous exposer la politique de l'arrondissement et de la Ville de Lyon pour implanter ces mobiliers urbains qui favorisent l'accès gratuit à la lecture et entretiennent une attitude de coopération entre les habitants de la ville ? J'enchaîne avec la deuxième question ?

Mme LA MAIRE : Non, on va s'arrêter là pour la première question et je vais proposer à Benjamin ORGOGOZO, adjoint à la Culture, d'y répondre. Ensuite, on passera à la seconde question. Allez-y, Benjamin.

M. ORGOGOZO : Oui, merci et bonsoir à tous et à toutes. Merci, Madame GODREAU, d'avoir participé au fait que cette question soit mise en avant. Je sais que ce sujet vous tient à cœur, puisqu'on en avait déjà discuté il y a quelque temps, et à cette occasion, j'ai bien conscience que je vous avais fait des réponses pour le moins floues. Donc c'est l'occasion de clarifier certaines choses et de voir ce qu'il est possible de faire sur ce sujet. Pour une première réponse, qui sera très formelle, au niveau de la Ville, il n'y a pas de politique sur le sujet des boîtes à livres et/ou à partage. J'ai bien conscience que c'est un peu lapidaire comme réponse. Plus précisément, la Ville n'a pas de ressources allouées, que ce soit au niveau des ressources humaines, pour gérer ces boîtes, ou du budget, pour les construire et les entretenir. Les initiatives, concernant ces boîtes à partage, ne peuvent donc pas venir de la Ville, mais d'ailleurs, d'autres structures, comme vous l'avez mentionné. Néanmoins, il existe tout de même des fonds sur lesquels il est possible de créer de telles boîtes. Il y en a deux : il y a l'APICQ, qui est l'Appel à Projets en faveur des Initiatives des Conseils de Quartier, et le BuPa, le budget participatif. Quand bien même la Ville ne prend pas l'initiative, elle peut soutenir ces initiatives, que ce soit d'associations ou de collectifs dans ce domaine. Cependant, en discutant un peu avec les services, j'ai eu écho qu'en passant par ces budgets, le montant d'une telle boîte était en général de plusieurs milliers d'euros et pouvait même atteindre 5 000 €. Personnellement, je suis un petit peu dubitatif sur la pertinence de passer par de tels montants dans ces subventions, alors que c'est à peu près du même montant que les subventions pour les structures culturelles qu'on va voter, par exemple, ce soir. Si maintenant, on veut faire des réponses un peu plus positives sur le sujet, et notamment parler de ce que peut faire la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement cette fois-ci, et non pas la Ville, il me semble qu'il y a plusieurs sujets qu'on peut creuser et qu'on va creuser. Il y a un travail de recensement déjà opéré. C'est rendu assez difficile par le fait que l'initiative ne semble pas centralisée, vu ce que j'ai dit, mais ça n'empêche pas d'essayer. À ce titre, d'ailleurs, en me renseignant sur le sujet, je suis tombé sur une page du site de la Métropole qui recense beaucoup de boîtes à partage sur le territoire de la métropole, qui ne semble peut-être pas exhaustif, dans le cas du 7<sup>e</sup> arrondissement, mais pas loin. Alors évidemment, il n'est pas à jour, puisque c'est

complicé de les maintenir à jour, notamment, il y a celle de la place des Pavillons qui est encore présente alors qu'elle ne l'est plus, malheureusement. Ce qu'on devrait faire au niveau du 7<sup>e</sup>, c'est déjà travailler à faire en sorte que cette page soit plus mise à jour pour qu'on puisse ensuite potentiellement plus communiquer là-dessus. On va voir comment on peut s'organiser là-dessus. Vu les multiples vertus de ces boîtes à partage, on va aussi travailler à encourager évidemment leur mise en œuvre. À mon sens, cela passera, d'une part, par l'écriture d'un document qui pourrait recenser les bonnes pratiques sur ce sujet, parce que ces initiatives sont forcément issues d'associations ou de structures, et pas centralisées. C'est quand même bien qu'on puisse les canaliser et potentiellement partager de bonnes pratiques, que ce soit sur les financements potentiels, sur les points de vigilance, sur leur installation pour assurer leur pérennité, vu que c'est quand même le but. D'un point de vue de la communication auprès des structures de l'arrondissement, des Conseils de quartier, des structures d'éducation populaire pour les informer et potentiellement les inciter à en mettre en place aussi. Ça, c'est un autre axe sur lequel on devra travailler. Après, d'un point de vue plus financier, tout comme à la Ville, il n'existe pas de budget dédié au niveau de l'arrondissement sur ce sujet. Néanmoins, comme souvent, la Mairie d'arrondissement fait son possible pour soutenir les événements, voire des inaugurations de fresques, par exemple. Nul doute que si de beaux projets de boîtes à partage voient le jour, on verra ce qu'on peut faire pour modestement participer à célébrer leur arrivée dans l'arrondissement. Pour résumer, au niveau de la MA7, on s'engage, d'une part, à faire en sorte qu'une ressource de synthèse existe sur le sujet, et à inciter les différents acteurs d'arrondissement à les utiliser pour créer de telles boîtes. Je ne suis pas en mesure de vous dire quand ce sera fait, ce travail, parce que ça nécessite aussi des allers-retours avec les structures, qui en ont déjà fait et qui ont certainement des choses très pertinentes à nous partager, pour qu'on puisse ensuite faire ce travail de mise en commun de ces informations. Voilà, je ne peux pas vous donner un délai, néanmoins, grâce à votre question, c'est désormais un sujet qui est relativement haut dans ma liste de priorités et je vous remercie pour cette question. À défaut de vous apporter la réponse idéale, que vous auriez peut-être souhaitée, j'espère au moins que vous y voyez plus clair sur le sujet.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce que, Madame GODREAU, vous souhaitez réagir aux propos de Benjamin ORGOGOZO ?

Mme GODREAU : Non. Je dois dire que je ne suis pas complètement surprise de votre réponse. Mais j'apprécie que maintenant, ce soit un sujet qui retienne votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci. En plus de la réponse qui vient de vous être adressée par Benjamin ORGOGOZO, nous allons délibérer pour que cette question soit transmise au maire de Lyon, et lui doit ensuite, dans un délai, dont j'ai oublié le nombre de jours, vous répondre par écrit. Donc vous aurez un complément de réponse. Là, c'était plutôt le point de vue de la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, puis la Ville de Lyon viendra compléter cette réponse par écrit. Je vous propose, chers collègues, de délibérer sur la transmission de cette question au maire de Lyon.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ**  
**ABSTENTION : Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Je vous redonne la parole pour votre seconde question, qui concerne cette fois-ci les encombrants.

## 2. 2024-28759-MA7-342 – Saisine du CVAL 2 : Questions sur la boîte à partage & encombrants – question 2

Mme GODREAU : Merci. Pourriez-vous nous exposer la politique de l'Arrondissement et Ville de Lyon pour répondre à ce besoin d'évacuation d'encombrants et favoriser la propreté des rues ? Ce qui serait un complément apprécié au ramassage des objets électriques et électroniques qui sont maintenant organisés.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Pour vous répondre, je passe la parole à Barthélémy CHENAUX, adjoint — entre autres — aux Déchets et à la Prévention des déchets.

M. CHENAUX : Bonjour. Je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion de faire un peu de pédagogie. Je pourrais vous parler du schéma directeur des déchets à l'horizon 2030, qui est porté par la Métropole, qui vise à plus de sobriété, la réduction de la production de déchets à la source, une meilleure valorisation des déchets résiduels. Pour autant, plutôt que de vous parler de ça, qui sont des projections dans l'avenir, des ambitions de notre collectivité, je vais vous parler de ce qui existe déjà concrètement. Vous savez certainement que la Ville et la Métropole, bien plus que l'Arrondissement, ont des compétences sur ce sujet-là, qui sont bien réparties pour ce qui est de la gestion des espaces publics, notamment en matière de déchets, ce qui pose parfois des enjeux de coordination. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler ici, notamment pour le parc Blandan ; s'il y a des questions supplémentaires là-dessus, je pourrais y revenir. J'ai déjà eu plusieurs occasions dans cette assemblée de rappeler que la Ville est concernée par les enjeux de propreté, principalement dans les parcs et jardins municipaux. Elle a également la gestion des toilettes publiques, par exemple, qui contribuent au confort des riverains, mais également à l'amélioration de la qualité de l'espace public, vous l'imaginez bien et, j'espère que vous le constatez au quotidien dans la rue. De son côté, la Métropole, elle a en charge la collecte et le nettoyage : la collecte, qui consiste au ramassage des ordures ménagères, le tri sélectif, les bornes à compost, les bornes à verre, désormais les bornes à carton à la Guillotière. Il y en a toujours de nouvelles et toujours plus ; et le nettoyage, ça consiste à passer la balayeuse et le karcher principalement dans des espaces qui sont de plus en plus vastes et nombreux. C'est également la Métropole qui prend en charge le ramassage des dépôts sauvages, qui vous préoccupent, et qui gère les déchetteries. Jusqu'ici, chacun, chacune avait grosso modo ces informations à l'esprit. C'est la gouvernance de la question de la gestion des déchets par les collectivités territoriales, au niveau local. Pour toujours mieux s'adapter au mode de vie urbain, avec de moins en moins de voitures par habitant, nos deux collectivités, Ville et Métropole, se sont mobilisées depuis le début du mandat. Nous avons déployé, je le disais, des bornes à compost, presque 200 sur l'arrondissement. Nous avons déployé des silos multimatériaux, plutôt sur la partie nord de l'arrondissement, autrement dit des silos adaptés au tri sélectif. Nous avons très récemment, ça date de janvier 2024, déployé de nouveaux silos, ceux-là destinés à recevoir du carton. Et à demi-mot, même BFM TV admet le succès de ce déploiement avec un article qui date du 1<sup>er</sup> mai. Je le mentionne parce que c'est rigolo. Il est intitulé « Lyon : des dépôts sauvages de déchets à la Guillotière, les habitants en colère ». En lisant cet article, on se rend compte que la colère des habitants est plus motivée par le manque de civisme des riverains qui ne prennent pas assez en compte, notamment la fréquence de ramassage et l'état du quartier que la problématique des déchets d'une manière plus globale. En gros, les efforts considérables de nos services déployés au quotidien pour garantir une bonne qualité des espaces publics sont appréciés et pris en compte par les habitants qui expriment cette colère. À cette occasion, je remercie bien sûr les agents, pour leur engagement et leur professionnalisme au quotidien. Pourtant, clin d'œil à BFM, ils auraient pu intituler l'article tout à fait autrement « La Guillotière : énorme participation des habitants et des commerçants dans

le tri des cartons à la source proposé par la Métropole ». Ça aurait été bien plus à l'image de ce qui se passe vraiment, puisqu'à chaque fois qu'on propose de nouvelles bornes — que ce soit le compost, le tri sélectif, les cartons et peut-être qu'on trouvera de nouvelles inspirations bientôt —, c'est un succès franc, sur la qualité du tri et sur le volume. Mais bon, peut-être que ce jour-là, ils manquaient un peu d'inspiration. En tous les cas, ce que cet article raconte, tout comme votre question, c'est que les habitants du 7<sup>e</sup> sont soucieux de bien faire en matière de gestion des déchets, d'amélioration de la qualité de vie de nos quartiers. C'est très enthousiasmant, très encourageant, car l'action des collectivités est, de ce fait, décuplée grâce à votre mobilisation du quotidien et elle est plus efficace, quoiqu'on ait toujours envie que ce soit mieux. Ainsi, je suggère à toutes ces personnes désireuses, dont vous, de voir le quartier s'améliorer, à utiliser convenablement l'ensemble de ces bornes mises à disposition par la Métropole et dont le réseau a été considérablement augmenté. Je vous invite également à vous pencher sur l'application « Toodego », que vous connaissez peut-être, qui est déployée par la Métropole, qui permet à tout un chacun de faire remonter aux services la présence de dépôts sauvages, de sorte que ce dépôt soit traité par nos agents en un temps record, en 48-72 heures. Donc, c'est extrêmement rapide. À noter que les agents sont également, au quotidien, sur le terrain et au quotidien, vigilants de ces dépôts, et ils connaissent les points réguliers de dépôts et ils interviennent dès que de besoin. Malheureusement, parfois, les dépôts sont plus rapides que les agents. Mais pour les déchets plus gros, qui ne vont dans aucune de ces bornes, mais plutôt à la déchetterie, nous proposons tout de même plusieurs dispositifs. Le premier, qui est historique, c'est la déchetterie mobile du Prado, place du Prado, qui se tient tous les quatrièmes samedis du mois, de 10 h à 16 h. Faites passer le message, le prochain rendez-vous est prévu le 25 mai, avec également, en parallèle, un atelier de réparation d'appareils électroniques et électriques, et le suivant ce sera le 22 juin, etc. Il y a douze rendez-vous par an pour venir apporter les mêmes déchets qui sont acceptés en déchetterie ordinaire, place du Prado, presque au pas de la porte des habitants, en tout cas pour ce qui est du nord de l'arrondissement. Et puis au sud de l'arrondissement, on peut dire qu'il y a la déchetterie ordinaire qui est présente. Dans les tuyaux, la Métropole nous concocte une expérimentation exceptionnelle de collecte à domicile. Dans un premier temps, l'électroménager. Alors, ce n'est pas encore en place, mais c'est bien prévu pour 2024. La Métropole, c'est 59 communes, donc peut-être que le 7<sup>e</sup> ne sera pas priorisé cette fois-ci. Restez branchés sur les informations de la Métropole pour avoir les dernières infos, ça devrait arriver bientôt. Peut-être qu'à l'avenir, je le mentionnais tout à l'heure, à chaque fois, on a des bornes de destination supplémentaires, nous pourrions imaginer un service de collecte à domicile pour tous les encombrants — meubles, canapés, etc. —, ce qui contribuerait grandement à améliorer la qualité de nos quartiers. D'autres initiatives que nous encourageons évidemment sont portées, par exemple, par les collectes solidaires Ecosystem qui proposent un débouché pour les déchets électriques et électroniques. Prochain rendez-vous : 1<sup>er</sup> juin place Jean Macé, de 9 h à 13 h. Mais ça, c'est peut-être quelque chose que vous aviez déjà à l'esprit, puisque vous le mentionnez dans votre question. Et enfin, à l'échelle de l'arrondissement, nous engageons une enveloppe financière — peut-être modique par rapport à l'enjeu, mais c'est une expérimentation — de 13 000 € pour la mise en place de *nudge*, rue Basse-Combalot, qui est quand même un point noir de la question de la propreté et des dépôts sauvages, afin d'améliorer la propreté de cette rue. C'est « coup de coude », si on le traduit en français, sur une manière d'organiser l'environnement — juste pour se représenter un peu ce que ça pourrait être — en s'appuyant sur ce que l'on connaît de la psychologie humaine — très intéressant —, pour inciter par suggestion indirecte à des comportements plus vertueux. Il y a des gens qui veulent bien faire, il y a des gens qui n'ont pas forcément la bonne idée, et ceux-là, ils seront incités. Et le troisième tiers, je ne sais pas comment on peut les contraindre, mais déjà on aura 60 % de la population qui fera le bon geste. J'espère que cet ensemble

d'informations vous aidera à y voir plus clair et à renseigner vos amis, voisins, collègues, sur ce que proposent la Ville et la Métropole de Lyon à nos habitants sur ce sujet. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Madame GODREAU. Est-ce que vous souhaitez réagir ?

Mme GODREAU : Je trouve la réponse très complète. En ce qui me concerne, je n'avais pas compris qu'au Prado, on pouvait déposer aussi des encombrants. Je croyais que c'était réservé aux objets électroniques.

M. CHENAUX : En tous les cas, ce ne sont pas uniquement des déchets électroniques.

Mme GODREAU : Ça, je ne le savais pas. En fait, ma question était essentiellement liée à la boîte à partage et à la confusion ou au manque de rigueur du tiers que vous avez évoqué. Mais je vous remercie et je serais heureuse de récupérer l'ensemble des informations que vous avez données. Il est certain que ce qui compte aussi, avec toutes ces choses qui sont organisées, c'est que les gens soient informés et c'est peut-être le plus difficile à faire, informer. Voilà. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je crois que Luc VOITURIER veut apporter un complément ou son point de vue.

M. VOITURIER : Je voulais apporter un petit élément de réponse complémentaire à vos deux questions, Madame GODREAU, qui sont circonstanciées à la Cité Jardin, où, justement, on a une réflexion autour des déchets et surtout une action avec un agent de développement local qu'on a recruté, Kais Belhout, qui travaille sur la mise en place de boîtes à livres, fabriquées avec les habitants, et puis de poubelles de tri. Vous savez, aujourd'hui, il faut qu'on trie tout un tas de déchets, mais dans les petits appartements, ce n'est pas extrêmement simple. Donc, il a pris le modèle d'Ikea, on en a parlé, et puis là il est en train de faire un prototype pour que ça aille sous les éviers avec différentes formes possibles. Il a fait un prototype qui est en cours d'expérimentation chez les locataires et l'idée, c'est de faire ça à la fois en chantier participatif ou chantiers de jeunes — chantiers participatifs, pour les adultes et chantiers de jeunes, pour les plus jeunes —, et avec du matériau de récupération. Plutôt que des encombrants qui aillent à la déchetterie, il y a une forme de recyclerie locale. Ça devrait voir le jour dans les semaines/mois à venir.

Mme GODREAU : Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Même si les réponses apportées étaient extrêmement complètes, je vous propose quand même de délibérer pour transmettre la question au maire de Lyon qui, comme pour la première, vous fera une réponse écrite. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté.

#### **ADOPTÉ**

**ABSTENTION : Mme BREUIL, Mme DESRIEUX**

Mme LA MAIRE : La délibération est adoptée et je vous remercie, Madame GODREAU, d'avoir posé ces deux questions au nom du CVAL.

Nous allons désormais passer à notre ordre du jour, donc les délibérations qui seront présentées lors du prochain conseil municipal de la Ville de Lyon. Je vais vous présenter la première. Elle concerne le port Édouard Herriot, puisque oui, nous avons un port à Lyon et nous avons même un port dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, un port fluvial, évidemment.

**3. 2024-26312-CMMA7-318 – Approbation de la charte partenariale pour la gouvernance du Port de Lyon Édouard Herriot et du schéma directeur du Port de Lyon Édouard Herriot aux horizons 2030 et 2050**

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Le sujet de ce rapport, c'est l'avenir du port de Lyon. D'abord, nous votons le schéma directeur qui est soumis à votre approbation. Ce schéma directeur, il a été coécrit par les différents acteurs qui gravitent autour du port, donc évidemment l'État, mais aussi la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon et de Saint-Fons, VNF — Voies Navigables de France — et la CNR — Compagnie Nationale du Rhône —, qui exploitent le port. C'est un schéma directeur pour une perspective à 2050, mais avec un plan d'actions à conduire d'ici à 2030. C'est quand même un schéma directeur assez précis et à court terme, avec cinq orientations, notamment sur le bouquet énergétique du port. Le fait que le port doit être un port intermodal et pivot urbain pour la logistique du dernier kilomètre ; un port qui rassemble son territoire autour d'une démarche ambitieuse d'économie circulaire et de gestion des déchets ; le Grand Lyon, comme une Métropole portuaire à la confluence du Rhône et de la Saône ; et un port exemplaire dans son fonctionnement. On confirme, par ce schéma directeur, la vocation économique du port et, notamment, toutes les activités qui sont liées à la logistique urbaine. On a inauguré, il n'y a pas si longtemps, l'Hôtel de logistique urbaine. On sait très bien que le port Édouard Herriot se situe sur un axe stratégique, Méditerranée-Rhône-Saône, donc il a une forte valeur économique. Dans ce schéma directeur, je tiens à souligner deux aspects qui nous concernent plus particulièrement dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Le premier, c'est une trajectoire volontariste d'arrêt des dépôts d'hydrocarbures — vous savez qu'on a des dépôts d'hydrocarbures dans le 7<sup>e</sup> arrondissement sur la partie port, notamment au sud du parc de Gerland —, et un premier dépôt d'hydrocarbures disparaîtra en 2026. On acte, *via* ce schéma directeur, la fin complète de l'exploitation des dépôts d'hydrocarbures en 2040. C'est important, je pense, pour nous, puisque ça représente forcément un risque pour les populations alentour et notamment les habitants et habitantes de Gerland. Autre objectif qui est inscrit dans ce schéma directeur et qui nous concerne, c'est de rapprocher le port des habitants et des habitantes, le rendre plus accessible, l'insérer dans son environnement, que l'on comprenne qu'à Lyon, il y a un port, et que les habitants et habitantes sachent quels sont les métiers, quelle est l'histoire du port. C'est un axe du schéma qui nous tient à cœur à la Mairie du 7<sup>e</sup>. Nous votons aussi, dans cette délibération, la charte partenariale. On nous propose d'autoriser la signature, par le maire de Lyon, pour formaliser, on va dire, toutes les volontés de partenariat autour du port avec les acteurs que j'ai cités précédemment. Je sais que Bénédicte PASIECZNIK prépare, justement, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, une exposition avec la CNR sur le port. Donc ça correspond à notre axe « rapprocher le port des habitants et des habitantes ». Voilà pour cette première délibération. Est-ce qu'il y a des observations, des prises de parole de votre part ? Non, je la soumets donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vous remercie et je cède la parole à Vincent MONOT pour la délibération suivante sur les Voies Lyonnaises.



**4. 2024-25132-CMMA7-334 – Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la création de la Voie lyonnaise 2 (Lyon 7<sup>e</sup> et Lyon 8<sup>e</sup>) – Lancement de l'opération n° 60085001 « CTMO Voie Lyonnaise 2 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5 programme 00012**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Il s'agit en effet de deux délibérations très similaires concernant des CTMO — Conventions de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage — sur les Voies Lyonnaises. Tout d'abord, la Voie Lyonnaise N° 2. Pour resituer un peu le projet — mais je pense que maintenant vous êtes toutes et tous assez au courant et bien informés sur ce projet métropolitain des Voies Lyonnaises —, il s'agit d'un grand réseau cyclable structurant à l'échelle de la métropole avec, à terme, treize lignes et 350 kilomètres de pistes cyclables pour desservir une très large majorité de communes de la métropole de Lyon. On parle d'une cinquantaine de communes qui seront à terme desservies. L'objectif de ce projet des Voies Lyonnaises, c'est d'abord, bien sûr, de sécuriser les déplacements à vélo avec ce réseau structurant, quel que soit le motif de déplacement, quel que soit l'expérience du cycliste ou encore son âge. C'est aussi lutter contre la pollution de l'air et les nuisances sonores en favorisant toutes les mobilités actives. Et puis, en plus de tout ça, ce projet va permettre de végétaliser les espaces publics pour rafraîchir les villes, pour mieux infiltrer les eaux pluviales et même d'améliorer le confort des piétons parce qu'on va aller élargir les trottoirs, améliorer la sécurité et le confort des piétons partout où c'est nécessaire et possible. Donc cette première délibération, je l'ai dit, elle concerne la Voie Lyonnaise N° 2. Après les aménagements qui ont déjà été livrés boulevard Stalingrad, entre Villeurbanne et Lyon 6<sup>e</sup>, ou encore boulevard Vivier Merle dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, on a des travaux en cours, cette fois dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, boulevard des Tchécoslovaques. Les travaux battent leur plein avenue Berthelot, boulevard des États-Unis, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Pour ce projet, qui relève simultanément des compétences de plusieurs maîtres d'ouvrage : la Métropole de Lyon, au titre de ses compétences en matière de voirie et d'espaces publics, et la Ville de Lyon, pour ses compétences en matière d'espaces verts — c'est une compétence essentielle des Voies Lyonnaises—, mais aussi de vidéosurveillance ou d'éclairage public, on fait ce qu'on appelle une Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage pour permettre d'avoir un maître d'ouvrage unique qui va effectuer les travaux pour l'ensemble de toutes ces compétences. Le coût de l'opération de la Voie Lyonnaise N° 2, qui est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon, est estimé à 9 900 000 € TTC, et là-dedans, les dépenses de la Ville de Lyon sont estimées à 1 432 000 €. Donc il est proposé, avec cette délibération, d'approuver cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à signer entre Métropole et Ville de Lyon.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Madame BREUIL, allez-y.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. En commission, il a été demandé s'il y avait une évaluation financière de l'impact des Voies Lyonnaises pour la commune et, à ce jour, on n'a pas pu répondre. Donc je ne sais pas si Monsieur MONOT aurait des chiffres à nous donner. Première chose. Ensuite, ce qu'on relève, c'est que si la création des pistes cyclables et un meilleur partage des espaces sont nécessaires, il faut noter que ce qui anime tant votre majorité — je pense que vous serez d'accord là-dessus — que la Métropole, c'est la chasse à voiture au profit du vélo, principalement. Les concertations sont principalement faites avec des associations qui sont pro-vélo, et quand les oppositions se font entendre, elles sont peu prises en compte. Malgré votre refus ou vos dénégations, cette politique contribue à créer des conflits

d'usage dont la principale victime est le piéton — j'ai pu en être une. Sur ces trois délibérations, l'engagement de la Ville de Lyon dans le cadre de cette politique métropolitaine est de 2 729 000€. Concernant la compétence vidéosurveillance, il n'est question que de tranche et de mise en place de fourreaux pour des équipements futurs. Est-ce que la Ville compte vraiment installer de la vidéosurveillance ? C'est une autre question. Si Monsieur MONOT peut répondre.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur MONOT, je vous en prie.

M. MONOT : Oui. Concernant le premier point, sur le coût de ces aménagements sur les compétences de la Ville de Lyon, on ne peut pas aujourd'hui répondre de façon exhaustive et précise sur l'ensemble du projet des Voies Lyonnaises, parce que chaque ligne, chaque tronçon de ligne, est étudié et fait l'objet d'un avant-projet, fait l'objet d'un projet définitif avant de rentrer dans les travaux. Ça dépend aussi de l'ambition que l'on souhaite donner au projet. On l'a dit, les Voies Lyonnaises, c'est l'occasion de végétaliser massivement la ville, d'améliorer le confort des piétons, donc on dépasse, dans ce projet, largement le cadre de l'aménagement d'une simple piste cyclable. C'est une volonté aussi de chaque commune, lors des comités de pilotage que dirige la Métropole, de faire tel ou tel aménagement et d'élargir ou de rester dans une enveloppe budgétaire plus contrainte. C'est pour ça qu'on a cette estimation, au cas par cas, donnée lors de ces conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage. On le voit ici pour la Voie Lyonnaise N° 2. Il y a une autre estimation pour la Voie Lyonnaise N° 7, la suivante, et on essaie d'être le plus précis possible une fois que le coût des projets s'affine. C'est le cas pour les Voies Lyonnaises, c'est le cas aussi pour tous les autres projets d'espaces publics. On pourrait parler du projet Garibaldi, du projet Frères Lumière dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Le coût dépend de l'ambition que l'on donne aux projets collectivement, lors des comités de pilotage et des différents arbitrages. Vous parlez de chasse à la voiture, mais je vous invite tout simplement à aller voir les aménagements récents des Voies Lyonnaises. Je parlais du boulevard Vivier Merle dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. On avait avant une véritable autoroute urbaine, sans un brin de verdure, avec peut-être pas moins de cinq voies pour l'automobile. Oui, on a rééquilibré l'espace public, on a créé une Voie Lyonnaise large, sécurisée pour les cyclistes. On a créé une large bande plantée avec de nombreux arbres qui apportent un caractère beaucoup plus urbain, beaucoup plus agréable pour les riverains et pour ceux qui travaillent à cet endroit-là et il reste toujours une voie de bus et même trois voies pour les voitures. Donc en termes de chasse à la voiture, on fait mieux, si je peux me permettre. Vous pouvez aller voir les travaux en cours sur le quai Augagneur, par exemple, sur les quais du Rhône. Oui, on est passé de trois voies pour les voitures à deux voies pour les voitures, en conservant le stationnement de chaque côté, donc un espace qui est toujours largement majoritairement dédié à la voiture, et on assume tout à fait ce rééquilibrage pour élargir ici, quai Augagneur, sur la Voie Lyonnaise N° 1, la largeur de la piste cyclable. On parle du premier axe cyclable de la Métropole de Lyon, sur lequel il passe quotidiennement bien souvent plus de cyclistes que de voitures, malgré les trois voies pour les voitures. Concernant les compétences de la Ville de Lyon, et notamment vous parlez de la vidéosurveillance, oui, ces travaux sont bien souvent l'occasion de créer des infrastructures, de préparer des fourreaux et des préparations. Néanmoins, ce n'est pas l'objectif des Voies Lyonnaises d'installer de la vidéosurveillance. Après, c'est une politique de la Ville de Lyon et, parfois, il vaut mieux avoir anticipé pour pouvoir faire des installations futures de façon la plus simple possible, mais oui, il n'y a pas de caméras prévues dans le cadre de l'aménagement des Voies Lyonnaises.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Deux contre. Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ**  
**CONTRE : Mme BREUIL, Mme DESRIEUX**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec la Voie Lyonnaise N° 7.

5. **2024-25136-CMMA7-336 – Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la création de la Voie lyonnaise 7 partie sud (Lyon 7<sup>e</sup> et Lyon 8<sup>e</sup>) – Lancement de l'opération n° 60087001 « CTMO Voie lyonnaise 7 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5 programme 00012**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Oui, je serai beaucoup plus court, puisqu'il s'agit strictement de la même délibération, mais cette fois pour la Voie Lyonnaise N° 7, qui est actuellement en travaux dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, sur l'avenue Garibaldi. Alors attention, on ne parle pas ici du projet de requalification de la rue Garibaldi que vous connaissez, entre la rue d'Arménie dans le 3<sup>e</sup> et la grande rue de la Guillotière dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Là, c'est une requalification globale de façade à façade, avec un budget à part, mais on se propose ici de faire la continuité cyclable de la Voie Lyonnaise pour avoir un aménagement cyclable continu et sécurisé. On parle de la rue Garibaldi, entre la grande rue de la Guillotière et l'avenue Berthelot, la rue Duvivier, toujours dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, qui sera améliorée et végétalisée, et puis dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, la poursuite par la route de Vienne, même système de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. Cette fois, le budget de l'opération globale, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, est estimé à 4 165 000 € et les dépenses de la Ville de Lyon sont estimées à 223 125 €.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Madame DESRIEUX, allez-y.

Mme DESRIEUX : Comme Monsieur MONOT l'a dit, ces deux dossiers sont plus ou moins liés. Je m'interroge juste sur une chose. Vous parliez tout à l'heure de comité de pilotage, mais excusez-moi de la légèreté de ma question, mais il pilote quoi ? Ce que je veux dire par là, c'est que j'ai entendu tout et son contraire dans ce que vous venez de nous exposer. Vous dites que — ou peut-être n'ai-je pas bien compris — vous « naviguez à vue », c'est-à-dire que vous faites à peu près en fonction des besoins, et puis vous allez là, et après vous parlez d'anticipation. Chez moi, ces deux mots ne sont pas faciles à associer. La question que moi je me pose, dans ce dossier comme dans l'autre, c'est la justesse de la participation de la Ville par rapport à ces travaux. N'y a-t-il pas un *gap* entre ce que la Ville est redevable dans ces travaux et la quote-part de la Métropole ? Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Monsieur MONOT.

M. MONOT : Merci. J'avoue ne pas avoir tout compris dans la question, mais je vais essayer de vous répondre et vous me direz si ça vous convient. Oui, il y a, comme tout projet — là on parle d'espace public et d'aménagement, mais je pense que c'est aussi le cas des projets qui relèvent d'autres compétences —, des instances de décision et donc de pilotage du projet où, finalement, après les différentes orientations des élus, après les phases de concertation qui associent les citoyens un petit peu à la concertation, à la consultation, on a des études, on a différentes options, solutions qui sont proposées par les techniciens, les ingénieurs qui travaillent sur ces projets. La Métropole de Lyon organise — puisque c'est elle qui pilote, qui

est maître d'ouvrage sur le projet — des instances de décision, qu'on appelle « comités de pilotage », dans lesquels les communes sont associées. Pour la Ville de Lyon, c'est bien sûr la Ville de Lyon et tous les adjoints concernés des arrondissements traversés par ce projet. Chacun peut exprimer son avis sur tel aménagement. Faut-il ici conserver les places de stationnement ou faut-il élargir les trottoirs ? Faut-il planter des arbres ou conserver une voie de circulation supplémentaire ? Faut-il avoir une Voie Lyonnaise de trois mètres ou de quatre mètres en fonction des flux cyclistes attendus ? C'est toutes ces questions-là qu'on se pose et ça nous permet de donner nos directives et nos arbitrages aux équipes qui poursuivent le projet techniquement et aboutissent à des plans qui sont mis en œuvre lors des travaux. Concernant la quote-part de la Ville de Lyon, on l'a dit, ça correspond tout simplement aux compétences de la Ville de Lyon. On parle essentiellement de l'éclairage public et de la végétalisation. L'éclairage public parce que bien souvent, et ça a été le cas sur le boulevard Vivier Merle dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, on est passé d'un éclairage un petit peu autoroutier, avec des grands mâts qui éclairaient de haut dédiés à la circulation, à un éclairage beaucoup plus bas, beaucoup plus favorable aux piétons, beaucoup plus agréables. Donc ces Voies Lyonnaises, c'est l'occasion pour la Ville de Lyon d'améliorer son éclairage urbain et de même pour la végétalisation. La Métropole prend en charge la plantation des arbres de voirie, des arbres d'alignement, c'est sa compétence. La Ville de Lyon, quant à elle, prend en charge tout ce qui relève de la strate basse et intermédiaire qui agrémentent l'ensemble de ces bornes plantées.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Deux contre. Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ**  
**CONTRE : Mme BREUIL, Mme DESRIEUX**

Mme LA MAIRE : Nous poursuivons et le rapport suivant concerne les subventions attribuées aux associations qui agissent pour le projet de transformation de la place Gabriel Péri.

**6. 2024-24980-CMMA7-309 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 235 600 euros**

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Vous savez que la place Gabriel Péri est une de nos priorités du mandat au niveau du 7<sup>e</sup>, du 3<sup>e</sup> arrondissement, mais aussi de la Ville de Lyon, et chaque année, on vote une enveloppe non négligeable de subventions aux associations qui agissent sur le secteur Péri. Alors, les associations répondent aux axes suivants : connaître les publics de la place Gabriel Péri et mieux les accompagner, favoriser la prévention et l'insertion sociale et professionnelle, agir sur la santé et la prévention des addictions, renforcer le lien social et permettre aux habitants et usagers de se réapproprier l'espace. Ça fait quelques années que nous votons une enveloppe de plus de 200 000 €, 235 600 € pour ces associations, et notamment, dans le cadre de cette enveloppe, on subventionne la Ligne 37, dont on a déjà parlé dans ce conseil d'arrondissement, mais moi, je voudrais ce soir rendre hommage aux travailleurs sociaux de la Ligne 37, qui sont sur le terrain depuis 2022 et qui vont à la rencontre des publics fragilisés, parfois des publics qui sont en grande difficulté sociale et en difficulté de santé. On poursuit cette action aux côtés de l'État et de la Métropole et c'est un des axes majeurs pour la transformation du secteur Péri. Un Lieu de Répit va d'ailleurs ouvrir dans le 3<sup>e</sup> arrondissement puisque, parfois, les discussions ne sont pas forcément aisées sur l'espace

public avec du monde autour et donc la Ville a fait en sorte qu'un local Lieu de Répit puisse ouvrir pour que les conversations entre les personnes accompagnées et les travailleurs sociaux puissent se faire de manière, on va dire, plus tranquille et plus confidentielle. Il y a évidemment d'autres actions qui sont financées dans le cadre de cette enveloppe, des actions culturelles, des actions mémorielles, des actions éducatives avec des chantiers éducatifs aussi dans le Nord de l'arrondissement, cette fois avec le centre social l'Arche de Noé, et aussi des actions d'accès au droit, qui est également un des axes importants que nous mettons en œuvre sur ce secteur. Je suis plutôt fière, heureuse, que la Ville poursuive son engagement sur le quartier avec un montant de 235 600 € qui vous est proposé de voter ce soir, qui constitue ce qu'on appelle « l'enveloppe Péri », l'enveloppe pour les associations qui agissent sur le secteur de la place Gabriel Péri.

Est-ce que cette délibération appelle des prises de parole ou des observations de votre part ? Je n'en vois pas. Je la soumets donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je poursuis avec l'attribution de subventions pour la programmation du festival « Entre Rhône et Saône » édition 2024.

#### **7. 2024-25204-CMMA7-311 – Attribution de subventions pour la programmation du Festival « Entre Rhône et Saône 2024 » - Approbation de conventions**

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Nous sommes ravis de voir ce festival pour la troisième fois dans notre ville, avec quelques regrets pour la dernière édition qui ne s'est pas déroulée comme prévu, puisqu'on était dans un contexte d'émeutes urbaines avec un certain nombre de consignes de la préfecture qui a fait que beaucoup d'événements, malheureusement, n'ont pas pu se tenir comme prévu. Nous espérons que nous serons dans un contexte plus favorable pour l'année 2024. Vous pouvez d'ores et déjà noter les dates, ça sera du 28 au 30 juin dans différents lieux de la ville de Lyon et, évidemment pour le 7<sup>e</sup>, la Guillotière, entre autres. Il y aura potentiellement d'autres lieux qui seront concernés. Je ne peux pas vous dévoiler la programmation parce que je crois que Audrey HENOCQUE tient à le faire elle-même et ça sera sûrement dans les semaines à venir, mais ce que nous voterons ce soir, c'est les subventions pour les acteurs de la ville, les associations de la ville qui souhaitent s'impliquer dans la programmation, qui ont fait des propositions à la Ville et qui contribuent clairement à ce festival. On est sur un montant de 174 000 € et je vais citer, par exemple, le club de canoë-kayak Lyon-Oullins-La Mulatière qui est basé dans le parc de Gerland et qui va proposer une initiation au Dragon Boat et des balades en canoë. C'est évidemment un extrait minime de toute la programmation du festival « Entre Rhône et Saône », mais je suis sûre qu'elle sera très bientôt dévoilée.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Je passe la parole à Monsieur VOITURIER, qui revient à la Cité Jardin, même s'il l'a déjà évoqué, avec la programmation aussi de la politique de la ville. Je vous en prie.

8. **2024-24981-CMMA7-308 – Programmation 2024 au titre de la politique de la Ville - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant de 160 632 euros dans le cadre du plan d'actions pour la Cité Jardin de Gerland - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes**
9. **2024-21868-CMMA7-332 – Lyon 7<sup>e</sup> - Cité Jardin - Approbation et autorisation de signature d'un contrat de sous-mise à disposition à titre gratuit d'un local situé 60 rue Challemel Lacour à Lyon 7<sup>e</sup> au profit du Centre social de Gerland -EI 07329**

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. Je vous propose d'évoquer le rapport 24981 27664 et le suivant, le 21868 28445, qui portent sur le programme d'animation à la Cité Jardin, puisque le projet à la Cité Jardin, c'est non seulement d'améliorer le bâti, mais aussi d'améliorer les conditions de vie et l'implication des habitants. Il y a une programmation sociale importante. J'insisterai seulement sur trois points clés. Le premier, ce sont les ressources humaines qui sont mobilisées avec deux agents de développement local. J'en ai cité un tout à l'heure, de Grand Lyon Habitat, mais il y en a un autre du centre social qui est très bien. Deuxième point clé, ce sont les moments. C'est-à-dire qu'il y a des actions qui sont prévues tout au long de l'année, mais il faut souligner les actions qui vont être mises en place dans le cadre du centenaire de la Cité Jardin, ces actions étant coordonnées par le centre social. Enfin, le fait que, enfin, il y aura un lieu couvert, clos et tranquille, parce que faire des animations quand il fait froid ou qu'il pleut ou qu'il fait trop chaud, ce n'est quand même pas très pratique de faire tout ça dehors. Donc l'épicerie, qui embêtait le voisinage et qui a donné lieu à des fermetures administratives, va être transformée en local associatif, pour un investissement de 200 000 €. La formulation du rapport laisse croire qu'on fait une fleur au centre social, puisqu'on lui met à disposition gratuitement ce local pour animer la vie associative. En réalité, on est bien contents d'avoir trouvé le centre social pour s'en occuper parce qu'il va bien faire le travail et que ce n'est pas si simple que ça. Entre les ressources humaines, ce centenaire et ce nouveau local, on a trois éléments extrêmement nouveaux et importants pour développer l'implication des habitants. La participation de la Ville de Lyon est de 160 000 € sur ce programme de développement social. Il y a plusieurs centaines de milliers d'euros qui sont en tout mobilisés. Donc on remercie à la fois le maire de Lyon, qui s'implique personnellement sur ce dossier, mais aussi la Métropole et l'État, ainsi que les partenaires associatifs très mobilisés. Il y a une belle coordination et une belle implication des uns et des autres. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je vais donc soumettre ces deux délibérations à vos voix.

La première, la 24981.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Et la deuxième, la 21868.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Luc VOITURIER, pour la délibération suivante.

10. **2024-24982-CMMA7-316 – Programmation financière 2024 au titre de la Politique de la ville - Volet habitat et Gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement pour un montant de 269 885 euros - Opération n° 60034529 - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 15 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes**

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Toujours sur la Cité Jardin et concernant la gestion sociale et urbaine de proximité. Il y a 12 000 € qu'il s'agit d'adopter, mais le programme est bien plus ambitieux puisqu'il tourne autour de 200 000 €. On continue les actions qui ont été déjà initiées, il y a bien des années, en matière de remise en état des caves, des bancs, des pergolas, et puis il y a évidemment les actions récurrentes d'égoutage et de nettoyage. Là, il y a deux nouveautés qui sont un peu liées à ce dont je parlais tout à l'heure, c'est le travail autour des déchets et le travail autour du stationnement, puisque le réaménagement nécessite d'optimiser le stationnement. Il y a du dessin, des emplacements qui seront faits, tout ça le plus participatif possible. L'idée, ce n'est pas une invocation, mais c'est que si les habitants ne sont pas impliqués, ils seront moins satisfaits que s'ils sont impliqués. C'est aussi bête que ça. Prendre soin des choses, ça permet de mieux les respecter et de se les approprier positivement. Donc je vous invite à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous pour la politique de la ville.

11. **2024-24977-CMMA7-317 – Programmation financière 2024 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) pour un montant total de 500 650 euros et Fonds Associatif Local (FAL) pour un montant de 16 878 euros - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations**

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Le FAL, cette fois-ci, le Fonds Associatif Local, qui se déroule en partie dans le quartier en politique de la ville de Cité Jardin, avec des actions de lecture, de basket 3x3 et d'accès aux droits, mais aussi au nord de l'arrondissement, dans le quartier prioritaire métropolitain — puisque la Métropole continue à financer un certain nombre d'actions, et merci à elle — autour d'actions conduites par l'Arche de Noé, dont vous parliez tout à l'heure, avec la Fanfare des Pavés, des actions de lutte contre les discriminations et une AMAP pour accéder à une alimentation peu chère et de qualité. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Justement, dans le cadre de la politique de la ville, il y a un certain nombre de subventions qui sont distribuées selon différents volets, et pour le volet socioéducatif, c'est Florence LÉCLUSE qui nous présente le rapport.

#### **12. 2024-24978-CMMA7-315 – Programmation financière 2024 au titre du volet socioéducatif de la Politique de la ville - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 194 113 euros**

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Oui, c'est en cohérence avec ce qui vient d'être présenté. En effet, cette délibération parle des compléments de subventions versées en complément de toutes les subventions versées dans le cadre scolaire et extrascolaire. Là, il s'agit de projets subventionnés spécifiquement dans les quartiers prioritaires de la ville de Lyon, et ils sont mis en avant pour pouvoir favoriser les loisirs des enfants dans ces quartiers-là et qu'ils soient en complément de ce qui est proposé dans les écoles. Cette délibération porte sur un montant de 194 000 €. Citons quelques actions dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. On n'arrête pas de parler du centre social Gerland et à juste raison. Une action qui s'appelle « Pass Loisirs » pour permettre à des familles d'inscrire leurs enfants à tarif extrêmement réduit au centre de loisirs. Il y a aussi des actions, toujours portées par le centre social de Gerland, du « aller vers » dans les Cités jardins pour proposer des temps d'animation hors les murs à des familles et à leurs enfants — donc ce ne sont pas juste les enfants. Citons encore le Festival scolaire du théâtre de Gerland. Enfin, on en a déjà beaucoup parlé, mais il y a des actions spécifiques dans les quartiers prioritaires portés par l'association ÉbulliScience, ou comment sensibiliser les enfants, dès le plus jeune âge, aux matières scientifiques ou à l'objet scientifique. Voilà, j'espère que vous voterez favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Boris MIACHON DEBARD, allez-y.

M. MIACHON DEBARD : Merci. Bonsoir à toutes et tous. Je vais profiter de cette délibération qui concerne le financement des actions socioéducatives pour parler économie et gabegie financière. Ces dernières années ont été de nouveau marquées par des crises économiques. Alors qu'on les attribue au Covid, aux guerres ou aux crises systémiques du capitalisme, les réponses gouvernementales, elles, sont toujours les mêmes. Elles se suivent, se ressemblent, s'entêtent dans le dogme libéral, dans l'austérité, dans les coupes budgétaires et moi, ce que je note, c'est qu'aujourd'hui, il est toujours tabou de parler de taxe sur les superprofits, alors même que Bruno LE MAIRE vient d'annoncer, il y a quelque temps, sans rougir, 20 milliards d'économies dans le budget de l'État, de la Sécurité sociale et des collectivités territoriales. Alors, 20 milliards, il y a toujours quelque chose d'un peu surprenant avec ces montants qui sont vertigineux. Personne ne sait à quoi ça correspond — avouez, on pense toujours un petit peu tout de suite à notre compte en banque à nous, mais bon, mis à part à s'appeler Bernard ARNAULT, 20 milliards, ça nous passe un peu au-dessus la tête. Pourtant, 20 milliards, c'est bien réel et là, c'est pour ça que je saisis cette délibération, vont se suivre des délibérations qui pour nous, nous semblent un peu répétitives, mais si on les cumule,



représentent à peu près 4,4 millions d'euros d'action sociale, d'action éducative, culturelle, sportive, d'éducation populaire, de santé, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, de prévention contre la délinquance. Voilà la réalité de cet argent public. Voilà la réalité de l'argent utile et toutes ces dépenses — en plus, j'ai envie de dire — je sais qu'on va, pour la plupart, les voter en grande unanimité ensemble, parce que, quelles que soient nos différences, on est tous attachés à notre ville et à ce qui fait notre ville. Mais il faut aller jusqu'au bout de l'exercice. Il faut aller jusqu'au bout de l'exercice parce qu'un jour on va se retrouver au pied du mur et, il faut le dire, que si les annonces de Monsieur MACRON, si les nouvelles coupes à coup de dizaines de milliards se traduisent demain, l'année prochaine, nous ne pourrons pas continuer toutes les actions qui se listent dans toutes les délibérations qui suivent. Nous allons être un jour coincés et quand on parle de 20 milliards d'économies à Bercy, un jour, ce sera une MJC à Lyon qui fermera. Donc je saisis l'occasion pour rappeler qu'on ne peut pas éternellement supprimer la dépense publique. Il faut trouver de nouvelles recettes parce qu'à supprimer la dépense publique, on finit par détruire notre société. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Madame DESRIEUX, vous voulez réagir ?

Mme DESRIEUX : Oui. Je remercie Monsieur MIACHON DEBARD pour son intervention. Elle est bien, mais la solution c'est quoi ? Parce qu'il faut trouver des nouvelles recettes, mais vous voulez quoi ? Des impôts ?

Mme LA MAIRE : Monsieur MIACHON DEBARD.

M. MIACHON DEBARD : La réponse est oui. Non, mais je le dis avec un peu de légèreté, mais il faut sortir du tabou de l'imposition. On vient de passer par une phase pas forcément évidente pour les Lyonnais des taxes locales — moi-même, j'ai vu l'augmentation de la taxe foncière, mais ça ne me fait pas plaisir, mais vous et moi, on sait, parce qu'on a la chance de voir la destination de ces taxes-là —, mais on sait bien que ce n'est pas éternellement sur les taxes locales qu'il faudra faire reposer. Ce n'est pas dans la poche des petits qu'on trouvera les sous, c'est dans la poche des gros et dire aujourd'hui qu'on n'arrive pas à avoir un débat qui fait consensus dans notre société, ne serait-ce que sur une surimposition de profits, même immoraux, qui ont été faits sur la spéculation de la guerre, sur la spéculation sur les crises énergétiques. Il y a des dizaines de milliards d'euros qui se baladent dans la nature. L'évasion fiscale en France, c'est au moins 80 milliards annuels, c'est cet argent-là que je propose d'aller chercher et j'espère qu'on ira le chercher ensemble.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cet échange. Moi je tiens à rajouter que la Ville de Lyon, elle, n'a pas peur de la dépense, mais de la dépense utile, au service des habitants et des habitantes. On le fait *via* ces délibérations de subvention, on le fait *via* la programmation pluriannuelle d'investissements, beaucoup destinés aux écoles, aux crèches, aux bâtiments utiles, mais on le fait aussi dans un cadre budgétaire extrêmement contraint par l'État qui impose des contraintes et qui asphyxie, en quelque sorte, les collectivités locales, qui sont empêchées de dépenser et de mener à bien leurs politiques publiques. Je sais que c'est un combat mené par Audrey HENOCQUE au niveau national et qu'il y a beaucoup de discussions là-dessus. Voilà, c'était un petit complément. Madame HENOCQUE ?

Mme HENOCQUE : Merci, Madame la Maire. Évidemment, en tant qu'adjointe aux Finances de la Ville de Lyon, je ne peux qu'indiquer qu'en effet, notre majorité est favorable à une juste taxation au niveau national, *a minima* remettre en place l'ISF, voire d'autres types d'impositions pour les patrimoines les plus importants et/ou pour la partie des profits des entreprises qui ne sont pas réinvestis pour le développement d'une économie responsable. Et cette ressource

fiscale supplémentaire, qui remplacerait d'ailleurs une partie de ce qui a été supprimé par le président de la République depuis son premier mandat, pourrait être répartie, au moins pour une partie, sur les collectivités locales assurant ainsi une péréquation entre tous les territoires et créant en effet des ressources nouvelles qui pourraient en partie remplacer ce qui a été supprimé — je pense à la taxe d'habitation, évidemment —, mais tous les niveaux de collectivités souffrent aujourd'hui de baisse de recettes et de baisse d'autonomie fiscale. Donc, en effet, c'est un combat qu'il faut porter au niveau national. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je vous propose de voter les subventions au titre du volet socioéducatif de la politique de la ville.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec le volet culture et avec vous, Benjamin ORGOGOZO.

- 13. 2024-24975-CMMA7-314 – Programmation financière 2024 au titre du volet culture de la Politique de la ville et des projets artistiques et culturels à destination de publics spécifiques - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 356 700 euros**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Oui, merci. Avant, je ne résiste pas à l'envie de rebondir un peu sur la discussion et de trouver un lien avec les boîtes à livres et à partage. Dans ces boîtes, on trouvera peut-être un livre que Thomas PIKETTY a écrit en 2011 sur une réforme fiscale, où il montre notamment que les prélèvements obligatoires sont baissés à cause de l'impôt sur le revenu, déjà à l'époque, quand l'ISF existait déjà. Comme quoi, il y a vraiment quelque chose à faire sur le sujet.

Pour revenir à la délibération. Cette délibération présente plusieurs projets culturels dans le cadre de la politique de la ville, et aussi des projets culturels à destination de publics spécifiques. Le but est bien évidemment ici d'utiliser la pratique artistique comme vecteur de cohésion de toutes les citoyennes et les citoyens, en mettant l'accent sur les personnes considérées comme actuellement éloignées de ces pratiques pour plein de raisons différentes, mais aussi en mettant l'accent sur certaines orientations plus politiques et sociales, comme la lutte contre les discriminations, par exemple. Alors, il y a 50 projets qui expliquent le montant total de 360 000 € environ, je ne vais pas tous les lister. Ils balayent un panel assez large de pratiques — que ce soit de la vidéo, de la danse, du chant, du *kamishibai*, de la photographie, du théâtre, enfin bref, plein de choses —, de publics aussi — les mineurs non accompagnés, des réfugiés, des personnes malades, en situation de handicap — et de lieux, répartis sur l'ensemble du territoire. Un de leurs points communs reste néanmoins leur grande pluridisciplinarité et étant tous en lien avec de nombreux autres acteurs culturels ou sociaux des quartiers où ils se tiennent. Concernant le 7<sup>e</sup> arrondissement, ou très proche, on peut, par exemple, mentionner un projet qui est porté par l'association La Marche Bleue et qui propose une résidence artistique à la résidence Marc Bloch — l'idée étant de l'utiliser cette année afin de faire participer les membres de la résidence à des ateliers d'écriture, notamment — ; l'action culturelle qui est portée par Kommet, dont on parle souvent, qui est une galerie d'art contemporain située à Moncey et qui organisera de nombreux ateliers en collaboration avec d'autres structures locales, comme les centres sociaux ou la MPT des Rancy ; et enfin la Compagnie Kadia Faroux qui monte son projet « Los Extranjeros », mêlant danse, Hip-Hop, musique, slam, chants traditionnels, en faisant participer des mineurs isolés et des migrants,

notamment. Voilà, pour un bref coup de projecteur sur certains projets qui concernent notre arrondissement.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Je le soumetts donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec le volet santé et avec vous, Aurélie GRIES.

**14. 2024-24970-CMMA7-292 – Programmation financière 2024 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du Contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 270 700 euros**

Rapporteur : Mme Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Cette délibération met en exergue les actions de 23 structures qui ont été retenues au titre du volet santé de la Convention territoriale de Lyon, en fonction de leur pertinence, compte tenu des enjeux identifiés dans le Contrat Local de Santé 2022-2027, et en adéquation avec les projets de territoire. Ces actions sont subventionnées à hauteur de 270 700 € *via* la délégation Politique de la ville, la délégation Santé et la délégation Accueil et hospitalité. Dans le 7<sup>e</sup>, une seule action est retenue, celle de « santé bien-être » du Centre social et socioculturel de Gerland — on en a un petit peu parlé avant —, situé non loin de la place des Pavillons, pour un montant de 1 000 € sur les 23 605 € du montant total demandé. Cette action a pour objectif global de valoriser les liens parents-enfants, le bien-être, la santé, les liens sociaux. Elle répond à la nécessité, notamment, d'accès aux sports pour les publics les plus fragiles, soit pour des raisons financières, soit pour des raisons d'appréhension. Cette action, portée par le Centre social de Gerland se décline en plusieurs activités en 2024 pour environ 200 bénéficiaires. Cela comprend les balades santé, qui ont lieu tous les mardis matin de 9 h 15 à 11 h 15, pour tous les publics et sans inscription préalable. Je vous invite à y aller, si vous le souhaitez. Ces balades ont vocation à favoriser la rencontre, mais aussi, par la marche, à prendre soin de soi. Elles sont coorganisées avec les partenaires dans le cadre des ateliers Santé-Ville et permettent, notamment, de rencontrer des professionnels de santé ou des partenaires favorisant l'accès aux droits et aux soins. Cette action comprend aussi des ateliers sportifs parents-enfants qui sont intitulés « Sport en famille », qui ont lieu tous les mercredis de 10 h à 11 h ou de 11 h à 12 h. C'est en partenariat avec l'ALGM et ça a pour objectif de favoriser les liens familiaux en intégrant les parents dans les ateliers et dans la pratique sportive, la rencontre et la découverte de sports. Ils sont ouverts aux familles, aux parents et aux enfants à partir de trois ans. On met à disposition une salle de proximité pour ces ateliers, donc la mairie du 7<sup>e</sup>. Le troisième atelier, c'est l'atelier « adultes, sports et loisirs ». Ce sont des ateliers sportifs proposés aux adultes en semaine scolaire — gym douce, gym dynamique, yoga, initiation à la natation — et ces ateliers ont vocation à créer du lien entre les participants et développer les pratiques sportives, sont adaptés à tous les publics et intègrent, notamment, des personnes âgées. Voilà, je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous changeons désormais complètement de sujet et nous allons parler du plan de gestion de Site historique de Lyon Patrimoine mondial de l'UNESCO, avec Boris MIACHON DEBARD.

#### **15. 2024-26076-CMMA7-333 – Révision du Plan de gestion du Site historique de Lyon Patrimoine mondial de l'UNESCO (2024-2030)**

Rapporteur : M. Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Merci. Je ne répéterai pas l'intitulé de la délibération qui dit beaucoup. Il faut le visualiser comme treize fiches actions visant à la prévention, la protection, la restauration de notre patrimoine commun hérité, mais également la diffusion de l'Histoire lyonnaise, également quand Lyon n'était pas encore Lyon. Pour rappel — moi personnellement je l'ai découvert —, ce sont 427 hectares que le site comprend et il est situé entre la colline de Fourvière, le Vieux Lyon, les pentes de la Croix-Rousse et la Presqu'Île nord jusqu'à Ainay. À cela s'ajoutent 323 hectares de ce qui est dénommé la zone tampon, notamment sur les rues au-delà du boulevard de la Croix-Rousse et la rive gauche du Rhône, jusqu'aux avenues de Saxe et Jaurès. Et là, vous comprenez pourquoi cela vient de nous concerner directement. L'objectif de cette zone tampon est de penser la préservation et la mise en valeur du patrimoine au-delà du site historique, au terme *stricto sensu*, en considérant l'ouverture sur la ville plus contemporaine. Cette révision a été l'occasion de recueillir la parole des experts, mais également du milieu associatif lié à la culture, au patrimoine, à l'urbanisme et à la transition énergétique, et de mettre à jour les actions patrimoniales en adéquation avec les enjeux plus contemporains, notamment climatiques. Je vous invite donc à valider la révision du plan de gestion pour les années 2024 jusqu'à 2030. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Eugénie WIBER, pour deux nouvelles subventions, cette fois sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

#### **16. 2024-23093-CMMA7-290 – Attribution de subventions au titre de la promotion de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et de l'hospitalité pour un montant de 294 805 euros – Exercice 2024**

Rapporteur : Mme Eugénie WIBER

Mme WIBER : Oui, merci, Madame la Maire, et profitons-en de ces subventions pendant qu'il y a de l'argent, apparemment, un petit peu. Alors, je vais faire assez court parce que ce sont vraiment des délibérations très classiques de subventions et, vu notre ordre du jour, je ne vais

pas m'attarder. Cette première délibération, elle s'inscrit dans le cadre de la politique d'égalité globale menée sur la ville. Le rapport propose de soutenir, au travers d'un certain nombre de subventions, les associations qui agissent en faveur de la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et l'hospitalité, pour mener des actions aussi diverses que l'accès à l'alimentation, à l'hygiène, à des permanences d'accueil, d'accompagnement au droit, d'orientation des publics vers les acteurs spécifiques. Le montant total de la subvention s'élève à 294 805 € et elle est répartie en trois programmations différentes : la première, égalité femmes-hommes, qui s'élève à 128 075 € ; la programmation droits des citoyens, 111 730 €, et la dernière, hospitalité, 55 000 €. Je vous propose d'approuver ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci. Oui, Madame DESRIEUX et Madame BREUIL, les deux. Allez-y, Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Oui, Madame la Maire. Juste une petite remarque, j'aurais pu la faire sur un rapport précédent, mais le fait de pouvoir faire voter en masse des délibérations comportant plusieurs associations est parfois un petit peu compliqué. Toutes les associations ne peuvent pas et ne doivent pas être mises au même niveau, notamment pour des votes de délibération. Donc vous comprendrez que notre vote est un petit peu compliqué. On aurait pu demander un vote par division. J'entends très bien que si je vous le demande, j'imagine votre réponse. Il y a 27 associations, je crois avoir compté rapidement. Donc ça ferait 27 votes, je l'entends. Néanmoins, on peut faire d'autres « paquets », si je me permets de dire, regroupements d'associations. Voilà, je note que ça fait deux fois et que c'est un petit peu compliqué de porter un jugement sur plusieurs associations qui, parfois, pourraient être défavorables, alors que certaines le mériteraient.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Alors, deux niveaux de réponses. La première, c'est que c'est quand même normal de passer des délibérations en bloc, parce que sinon, si on faisait 27 délibérations présentées à chaque fois par Eugénie WIBER, on y passerait quand même un certain temps, donc c'est normal. Par ailleurs, le vote par division est de droit. Donc si vous me mentionnez les associations pour lesquelles vous voulez vous abstenir ou voter contre, vous pouvez tout à fait le faire. Moi, j'accepte cette demande de vote par division. On ne fera pas une par une, mais vous me dites pour lesquelles vous voulez avoir un vote différent. Est-ce que je présente la délibération suivante ? Comme ça vous avez le temps de regarder et ensuite on revient au vote, où c'est bon pour vous ? Eh bien, je vous rends la parole pour que vous puissiez exprimer votre vote différencié.

Mme BREUIL : Alors, quand on lit la délibération, c'est « Attribution de subvention au titre de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations et de l'hospitalité pour un montant X ». On votera contre deux associations et je voudrais vraiment que vous compreniez, ce n'est pas un contre bête et méchant. Le premier, c'est le collectif Fiertés en Lutte. Ce n'est pas contre ce collectif ni la marche des fiertés. Moi, ce qui m'interpelle et je pense que je ne suis pas la seule, c'est quand un collectif qui organise une marche des fiertés en non-mixité et on intègre cette association dans une attribution de subventions contre les discriminations. J'avoue que j'ai du mal à suivre ça parce que, pour moi, quand on dit que ce n'est pas mixte, on discrimine une partie et ça, franchement, ça dépasse mon entendement. Alors, peut-être que je ne comprends pas tout, mais peut-être que vous allez pouvoir apporter une réponse à ma question. Enfin, ce n'est pas une question, c'est une explication à notre vote. Ensuite, ça concerne l'association UD CGT 69, avec une subvention de 1 500 € pour le fonctionnement général, alors qu'il y a une subvention annuelle de fonctionnement versée aux différentes organisations syndicales et la lutte contre les discriminations dans l'emploi fait intrinsèquement partie des missions d'un syndicat. Ce qu'on se dit, c'est qu'un syndicat ne

constitue donc pas une action spécifique si on suit votre raisonnement, chaque organisation syndicale pourra émerger au titre de la lutte contre les discriminations. C'est déjà dans leur mission. Donc on votera contre pour ces deux associations.

Mme LA MAIRE : Très bien, c'est noté. Et même si ce n'était pas des questions, je vais donner la parole à Sylvie TOMIC qui pourra apporter peut-être un éclairage, notamment sur le collectif Fiertés en Lutte. Allez-y.

Mme TOMIC : Oui, tout à fait. Merci, Madame la Maire. Alors, je me permets d'apporter des précisions puisque c'est moi qui rapporte cette délibération en conseil municipal. Concernant le collectif Fiertés en Lutte et l'organisation de la marche en non-mixité, c'est une possibilité qui est laissée d'avoir des espaces en non-mixité au sein de la marche, mais le principe de la marche n'est pas d'organiser l'intégralité de la marche en non-mixité. La plupart des participants à la marche participent au cortège qui n'est pas en non-mixité, qui est où tout le monde se mélange. Par contre, il y a une proposition, effectivement, d'avoir des espaces en non-mixité, parce que pour certaines personnes, c'est plus facile pour elles d'aller — vous faites non de la tête, Madame, je suis désolée, c'est le cas —, il y a des personnes qui se sentent plus à l'aise et qui se sentent dans un environnement plus *safe* d'être dans un environnement en non-mixité. C'est une proposition qui est faite dans le cadre du cortège, évidemment, ce n'est pas une obligation, on n'est pas du tout obligé d'être en non-mixité et je vous dis, la plupart des participants sont dans la partie du cortège qui est tout à fait mélangée. Le deuxième point concernant la subvention à la CGT, je crois qu'effectivement, c'est indiqué au titre du fonctionnement général dans la délibération ; là, je ne l'ai pas sous les yeux. En fait, c'est pour des actions spécifiques qu'ils mènent et qu'ils ont exposées dans leur demande sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Nous, il nous semble que ça rentre tout à fait dans ce qu'on peut choisir de soutenir. Un autre syndicat qui ferait la même demande, on examinerait aussi sa demande de la même manière, parce que j'ai eu la question « pourquoi ce syndicat-là et pas d'autres ? » en commission. C'est tout simplement parce que les autres n'ont pas fait de demande, ils n'ont pas mis en avant d'actions particulièrement volontaristes sur ce sujet. C'est pour ça qu'on vous propose de leur attribuer cette subvention.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour les explications. Donc j'ai bien noté deux votes contre les associations le collectif Fiertés en Lutte et l'UD CGT 69. Je soumetts à vos voix le reste du rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ**

**CONTRE : Mme Cécile BREUIL, Mme Émilie DESRIEUX**

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Je rapporte la délibération suivante.

- 17. 2024-25657-CMMA7-288 – Réalisation de notices biographiques de femmes lyonnaises - Approbation de la convention de partenariat 2023-2026 entre la Ville de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2**

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Vous le savez, vous le constatez tous les jours, nos rues, nos espaces publics portent essentiellement des noms d'hommes. Aujourd'hui, en France, seulement 7 % des rues portent des noms de femmes. À Lyon, on est à 13 %, donc c'est mieux que la moyenne nationale, et puis nous avons une orientation forte. Chaque nouvel espace public portera le nom d'une femme à Lyon, et notamment dans le 7<sup>e</sup>, j'y tiens beaucoup. Cette

délibération, c'est une convention qui est signée entre la Ville de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 qui va faire travailler ses étudiants et étudiantes à la rédaction de notices biographiques de femmes ayant contribué à l'Histoire de la ville de Lyon. Ça nourrira toutes ces réflexions sur les femmes lyonnaises à mettre en avant dans le cadre notamment de dénomination d'espaces publics.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. C'est juste une précision, je ne suis pas sûre d'avoir tout compris. En fait, les mandataires, ceux qui demanderont ces notices, c'est la Ville, pour attribuer des noms aux places publiques ?

Mme LA MAIRE : C'est tout à fait ça. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On va désormais passer aux rapports concernant le sport. Je vais me permettre de présenter le premier rapport qui concerne la piscine de Gerland.

#### **18. 2024-21994-CMMA7-301 – Piscine de Gerland - Approbation de la convention de mandat de service d'intérêt économique général (SIEG) pour l'accès du public aux activités aquatiques à des tarifs préférentiels**

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : On en a déjà parlé lors du dernier conseil d'arrondissement et c'était une bonne nouvelle. Nous avons voté 1 million d'euros. La participation de la Ville à hauteur de 1 million d'euros aux travaux d'investissement pour la piscine de Gerland. J'avais regretté, à l'époque, la signature du bail emphytéotique entre la Ville de Lyon et le LOU en 2016, puisque ce bail ne mentionnait en aucun cas la piscine. Mais suite à une politique volontariste de notre municipalité, à de nombreux échanges, nous arrivons aujourd'hui à l'ouverture de cette piscine, qui est prévue pour fin juin, après trois ans de travaux. Aujourd'hui, on vote un volet qui est extrêmement important à nos yeux, c'est l'accessibilité de cette piscine aux Lyonnaises et aux Lyonnais, et notamment aux Gerlandais et aux Gerlandaises. La piscine de Gerland, en été, était très fréquentée par les habitants et habitantes du quartier. Il nous semblait essentiel que cette piscine reste accessible, même si malheureusement, du fait de ce bail emphytéotique, elle n'est plus gérée par la municipalité. Le LOU a confié la gestion de cette piscine à l'UCPA, qui a l'habitude de gérer des équipements sportifs. Nous avons discuté avec l'UCPA et nous arrivons aujourd'hui à soumettre au vote une convention de mandat de service d'intérêt économique général pour rendre accessibles au public les activités aquatiques, à des tarifs préférentiels. Concrètement, qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que la Ville va verser de manière prévisionnelle 749 540 € pour compenser les tarifs proposés par l'UCPA. Je vais vous le dire très clairement, grâce à ce que nous allons voter ce soir, le tarif plein de la piscine de Gerland sera de l'ordre de 6,50 €. Si nous ne votons pas cette compensation, elle aurait été de l'ordre de 17 €. De la même manière, le tarif réduit pour les étudiants et les moins de 18 ans sera de 5 €. Sans cette convention de mandat de service d'intérêt économique et général, le tarif réduit aurait été de 15 €. Nous proposons également un tarif super réduit pour les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi, qui sera de l'ordre de 3 €. Sans le vote de ce soir, il serait de l'ordre de 12,50 €. Vous voyez bien donc la différence entre 6,50 €/17 €, 5 €/15 €, 3 €/12,50 €. C'est l'action publique, l'action de la municipalité ce soir, qui va permettre des tarifs accessibles pour la piscine de Gerland. Cette piscine sera, par ailleurs, ouverte tous

les jours et sur de larges amplitudes horaires, donc elle permettra de répondre à des besoins aquatiques des Lyonnaises et des Lyonnais qui sont souvent à la recherche de piscine. J'ajoute que cette subvention de compensation sera complétée par ailleurs par un marché qui sera passé entre la Ville de Lyon et l'UCPA pour des lignes pour les scolaires. Les écoliers et écolières de Lyon, et notamment du 7<sup>e</sup>, bénéficieront également de cet équipement. Ils pourront aller y nager pendant le temps scolaire. Là aussi, c'est un peu le nerf de la guerre, surtout que la piscine Garibaldi a été fermée pendant quelques mois. Tout ça pour vous dire que je suis très contente de l'aboutissement de toutes ces discussions. Je tiens à remercier celles et ceux qui les ont menées : Audrey HENOCQUE, Sylvain GODINOT, Julie NUBLAT-FAURE et nous avons donc, à la fin du mois de juin, un nouvel équipement dans notre arrondissement. Ce n'est certes pas un équipement public au sens propre, mais c'est un équipement sur lequel la Ville investit pour qu'il soit accessible aux habitants et aux habitantes, et ça restera à jamais la piscine de Gerland. Je suis ravie de vous proposer cette délibération ce soir au vote.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Madame DESRIEUX, puis Monsieur BOSETTI.

Mme DESRIEUX : Oui, Madame la Maire, deux petites remarques. Si je suis bien, les tarifs que vous venez de nous annoncer sont pour cette première année. Ça veut dire que pour les autres années, il faudra faire de même ou puiser dans les recettes également. OK.

La deuxième question fait redondance avec l'intervention que j'avais faite en conseil municipal, et que j'avais faite ici aussi, qui va rester la même. Qu'en est-il des plages horaires pour les associations et pour les écoles ? Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur BOSETTI. Je vous répondrai par la suite. Allez-y.

M. BOSETTI : Bonsoir. Madame la Maire, chers collègues, permettez-moi ce soir un propos assez complet sur la piscine de Gerland, au nom des élus Insoumis du 7<sup>e</sup> arrondissement, mais aussi au nom des élus communistes qui s'associent à notre prise de parole. En juin prochain, vous l'avez dit, la piscine de Gerland va rouvrir ses portes au grand public après plusieurs années de fermeture et nous nous en réjouissons, car dans notre ville qui n'avait pas anticipé suffisamment ses besoins en équipements sportifs ces 20 dernières années, notamment en piscine, notre exécutif est désormais obligé d'opérer une *remontada* avec la construction de la piscine Kennedy dans le 8<sup>e</sup>, la rénovation de la piscine de Gerland, la rénovation de la piscine Garibaldi ou encore l'ouverture estivale de piscines qui n'étaient jusqu'alors ouvertes qu'en hiver. Car dans un contexte d'été de plus en plus caniculaire, mais aussi dans un contexte socioéconomique difficile, avec une partie de la population qui ne peut pas nécessairement partir en vacances, nous mesurons de manière criante, ici, la nécessité d'un service public fort au niveau local, un service public à l'écoute des besoins sociaux, là où certains hurlent toujours à trop de dépenses publiques. Alors oui, le fait de défendre des piscines publiques est un choix politique qui se traduit par des engagements budgétaires significatifs puisque ce sont des équipements qui coûtent cher — Madame la Maire, vous avez cité des comparatifs de prix sans la compensation de la puissance publique —, des équipements qui sont souvent déficitaires lorsque l'on veut instaurer des tarifs accessibles pour favoriser l'accès à la natation au plus grand nombre. Pour ces raisons, des villes délèguent au privé. Ce fut le choix de nos prédécesseurs sur la piscine de Gerland. Alors oui, la rénovation d'une piscine à caractère patrimonial a un coût, en l'occurrence ici plus de 12 millions d'euros, mais au fond, qu'aurait représenté ce coût dans le plan de mandat d'une collectivité comme la nôtre, qui est capable de mobiliser 1,2 milliard d'euros pour développer et rénover ses équipements ? En somme, une piscine, cela s'assume, car derrière le coût d'un équipement, nous créons bien de la valeur, ne l'oublions jamais, la valeur du service public



qu'il nous appartient de défendre politiquement. La piscine municipale, comme tant d'autres services publics locaux, est un patrimoine commun, un patrimoine qui bénéficie à tous et notamment aux plus modestes, également aux scolaires et aux clubs sportifs. C'est pour ces raisons que ces dernières années, nous avons dénoncé avec force une situation ubuesque autour du stade de Gerland, qui engage très clairement la responsabilité de nos prédécesseurs. Je ne sais pas s'il nous faut remonter l'Histoire sous l'angle de la tragédie ou sous l'angle de la farce, mais la puissance publique s'est pliée à l'époque à l'intérêt de grands groupes économiques en se retrouvant à la fin systématiquement mise à défaut. Ce naufrage, on se le rappelle, avait commencé par le choix du précédent exécutif de brader des terrains constructibles à moindre coût à l'OL Groupe pour son grand stade, en faisant supporter à la collectivité les coûts d'aménagements voisins. Et double peine à l'époque, la Ville de Lyon se retrouvait du même coup sans occupants au stade de Gerland, alors même qu'il s'agissait du bateau amiral de son patrimoine sportif. La saison deux de la tragédie valait aussi son pesant d'or, puisque nos prédécesseurs choisissaient alors d'autoriser la société anonyme LOU Rugby, dont l'actionnaire principal est le groupe GL Events, à gérer en bail emphytéotique le stade de Gerland et les parcelles attenantes. La Chambre régionale des comptes avait souligné, à l'époque, combien la Ville de Lyon jouait contre ses intérêts en manquant de transparence et en opérant une vraie gabegie financière pour près de 20 millions d'euros. Pire, la Ville de Lyon glissait la piscine de Gerland dans le cadre de cette opération, alors même que l'on savait notre commune largement sous dotée en équipements aquatiques et perdant là l'exploitation d'un établissement populaire à proximité notamment de la Cité Jardin. Dès lors, notre majorité se retrouvait confrontée, en ce début de mandat, à une situation totalement cocasse, celle de devoir négocier l'ouverture de son ancienne piscine municipale aux habitants du quartier, sans en être même assurée, celle d'être sollicitée par GL Events pour le cofinancement des travaux de la piscine, sans certitude alors de sa destination au grand public, celle de devoir assurer l'accessibilité tarifaire du futur équipement là où le secteur privé, lui, se doit, c'est normal, d'être rentable et de dégager des marges. Du coup, la partie en début de mandat n'était pas gagnée et même très mal emmanchée. Par ailleurs, sur les trois premières années du mandat, la société anonyme LOU Rugby a sollicité à plusieurs reprises notre collectivité pour demander des autorisations de droits à construire sur les parcelles qui lui sont conférées en gestion. Qu'est-ce que cela veut dire ? En d'autres termes, c'est la possibilité pour la société LOU Rugby de vendre l'exploitation immobilière du site de Gerland à d'autres opérateurs privés pour se rétribuer très largement, sans visibilité financière pour la Ville, sur les opérations commerciales chiffrant à plusieurs millions d'euros. Eh bien, sur toutes ces autorisations de droits à construire, nous nous sommes systématiquement abstenus parce qu'aucune visibilité ne nous était donnée par la société anonyme LOU Rugby sur le devenir alors de la future piscine de Gerland, sur le financement des travaux, sur l'accès au grand public et sur l'accessibilité tarifaire. Il nous semblait donc délicat, lors de nos votes, de lâcher, sans engagement réciproque de la part de la société, surtout en ayant constaté combien la société anonyme s'était déjà largement servie dans l'opération en 2019. Ayons aussi à l'esprit que le chiffre d'affaires de GL Events en 2024 est de l'ordre de 1,4 milliard d'euros et qu'il a progressé de 11 %. Son taux de marge s'est envolé de 14 %, sa valeur boursière de 26 %. Il n'y avait donc pas péril en la demeure, et nous réclamions légitimement une forme de responsabilité sociale de ce grand groupe international vis-à-vis des Lyonnaises et des Lyonnais et qui plus est, des habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement. Pendant des mois, notre exécutif a conduit une négociation serrée avec le groupe GL Events. Je tiens ici à remercier nos adjoints Sylvain GODINOT, délégué aux Patrimoines, Julie NUBLAT-FAURE, déléguée aux Sports, Audrey HENOCQUE, sur la commande publique et le contrôle de gestion, et bien sûr les directions de la Ville, fortement impliquées elles aussi à leurs côtés. Il s'agissait, pour nous l'exécutif, de viser un compromis qui concilie, dans le cadre qui nous avait été légué par nos prédécesseurs, le développement économique d'une activité privée, mais en même temps des

impératifs de service public pour ne pas perdre définitivement le bénéfice d'un équipement public local très précieux. Il est proposé à l'issue de cette négociation, cette fameuse convention de mandat de service public d'intérêt général pour une durée de six ans, exploitation assurée par l'UCPA, qui garantit selon nous aujourd'hui, plusieurs impératifs sur lesquels nous avons insisté. D'abord, un accès au grand public tout au long de l'année, sept jours sur sept, sur des horaires étendus, là où nous avons craint la possible privatisation du site sur certaines plages pour des opérateurs privés tels que, par exemple, l'hôtel voisin. Deuxièmement, nous avons des tarifs plutôt accessibles, avec des tarifs réduits et des tarifs très réduits, qui permettent à tous, à tous les publics, de pouvoir fréquenter le site, même si, bien sûr, compte tenu du montage économique, il ne nous était pas possible de viser des tarifs à 3 €, comme on peut en avoir sur d'autres piscines publiques municipales comme à Vaise ou à Garibaldi. Et puis nous obtenons quand même une rénovation de qualité avec un bassin intérieur et un bassin extérieur chauffé, pour plus de 12 millions d'euros de chantiers, sans que la Ville, finalement, ne soit sollicitée outre mesure. On avait provisionné, en début de mandat, à la PPI 1 million d'euros, et nous nous y sommes tenus. Considérant donc ce dénouement plutôt heureux pour les habitants de Gerland comme pour les Lyonnaises et les Lyonnais, les élus Insoumis, tout comme les élus communistes, voteront favorablement ce rapport, sur lequel nous portons une vigilance accrue ces derniers mois. De la vigilance, il en faudra néanmoins quant à la bonne exécution de la convention. D'abord, il s'agit d'une convention de mandat de six ans. Il conviendra de créer les conditions pour que l'accès à la piscine à des tarifs accessibles se poursuive bien au-delà, car les besoins des habitants du quartier, eux, sont pérennes et vont dépasser ces six années. Ensuite, se posera encore la question de l'accueil des scolaires, pour lequel il nous appartient d'opérer une mise en concurrence pour la location des lignes d'eau. Là aussi, il nous faudra être très attentifs aux prix pratiqués pour qu'ils ne soient pas exorbitants pour la collectivité. Enfin, certaines dispositions ne doivent pas être dévoyées par l'exploitant sur le long terme, comme l'amplitude horaire ou journalière de la piscine que l'exploitant peut modifier, *dixit* la convention, selon ses contraintes d'exploitation. L'UCPA devra également valoriser l'engagement de la Ville de Lyon sur l'accessibilité tarifaire du prix du billet. On mesure combien la collectivité met au pot et donc à nous de veiller à cette juste promotion. Vous l'aurez compris, collectivement, cette convention nous engage, mais quel bel engagement pour notre ville ! Voilà enfin la page des négociations de tournée. Il est grand temps maintenant de rouvrir les portes de notre piscine aux habitants, de permettre aux petits et aux grands de se faire plaisir, de se rafraîchir et de nager toute l'année. Rendez-vous fin juin à la piscine. D'ici là, vive le sport et vive le service public !

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Pour vous répondre, Madame DESRIEUX, effectivement, la convention dure six ans donc on ne va pas revoir les tarifs tous les ans. Ce qui est revu par contre tous les ans, c'est ce que va verser réellement la Ville de Lyon à l'UCPA, puisque ce sera en fonction des entrées réalisées. On ne verse pas plus, mais là on a un prévisionnel qui nous donne 749 540 €. On s'est basés sur 3 000 entrées pour tel tarif, 4 000 pour tel autre, etc. Donc on regardera ça chaque année. Ensuite, oui, les scolaires auront accès à ces lignes d'eau *via* la passation d'un marché et j'ai entendu l'alerte de Laurent BOSETTI sur les tarifs, mais on n'en est pas encore là de la procédure. Par contre, à ma connaissance, il n'y a pas de créneaux pour les associations et clubs sportifs puisque le choix est fait de laisser la possibilité la plus large possible au grand public d'accéder à la piscine. Après je vous dis ça, la Ville n'est pas gestionnaire, donc il faudra aussi poser la question à l'UCPA, mais il me semble que c'est comme ça que c'est pensé.

Voilà pour cette délibération. Je vais donc la soumettre à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité et comme le disait Laurent BOSETTI, rendez-vous fin juin à la piscine.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous continuons avec les délibérations sport et avec vous, Monsieur FEKRANE. Là, on parle de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

### 19. 2024-25351-CMMA7-294 – Dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport

Rapporteur : M. Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Bonsoir à tous et toutes. Avant de faire l'introduction sur le sport, puisqu'on parle du sport de Gerland, gardons cette joie. J'aimerais féliciter le club FC Gerland, qui n'est pas un club professionnel, qui ne fait pas payer les entrées — 3 € ou 12 € —, mais c'est un club qui depuis quatre ans, suite à des événements, a été repris par un président et par des coachs que je remercie. C'est l'équipe fanion qui était, il y a deux ans, — Fanny DUBOT et Julie NUBLAT ont assisté au coup d'envoi —, à la demi-finale Coupe du Rhône, où ils sont arrivés en finale. Mais ce ne sont pas des professionnels, parce qu'ils jouaient presque tous les trois jours pour rattraper les matchs, les retards. Ils ont perdu en finale et cette année, je vous annonce et je vous invite, ils sont en demi-finale en Coupe du Rhône, encore. Ils ont battu tout récemment une équipe favorite de Villefranche R1. D'une part, ils sont montés en R3, qui nous demande aussi une vigilance au niveau du stade, au niveau des équipements qu'on prend en compte. Et aussi je remercie l'équipe U17 fanion 2, qui est montée aussi en R2, en Ligue, et c'est deux frères albanais. Pourquoi ? Au début, ils se sont dit je n'ai rien à faire, je participe, et pour montrer qu'on est bénévoles, on s'investit. Depuis quatre ans, les frères — je n'ai plus les noms, je suis désolé, mais je ne préfère pas donner parce que j'ai peur d'écorcher leurs noms — ont pris une équipe en U17 en D4, ça veut dire dernière division. Depuis quatre ans, tous les ans, ils montent et ils ont fini en R2. On a aussi nos féminines puisqu'on parle d'elles aussi, pas que garçons — qui jouent aussi la demi-finale dans trois semaines, Coupe du Rhône. On a l'équipe 2 seniors qui joue aussi la finale de Coupe GLV. Je ne vais pas trop m'étaler, mais c'était pour féliciter le club FC Gerland en sachant que le nouveau président assiste aussi à cette réunion parce qu'il y a une assemblée extraordinaire, puisque l'ancien président est parti, il est démissionnaire, et on a le nouveau président. J'espère vivement qu'on monte en N3 dans le futur. Il y a aussi eu la Coupe de France de l'ASUL volley U18 pendant trois jours. J'ai passé trois jours là-bas, ils ont fini vice-champions de France en Coupe de France. J'aimerais les féliciter parce que ce sont des jeunes. Il y en a certains qui ont commencé il y a seulement cinq ans à faire du volley et ils ont réussi à être finalistes. Ils ont affronté l'Université Club de Paris qui sont presque professionnels. Voilà, je voulais les remercier.

Concernant le rapport, les agressions sexuelles et les comportements sexistes et discriminants constituent un fléau qui vient impacter tous les milieux et sont en totale opposition avec les valeurs d'épanouissement et d'émancipation portées par la pratique du sport ou dans la vie, tout court. Dans le sillage des révélations sportives de haut niveau, mais aussi la libération de la parole « #MeToo » dans la culture — mais ça a donné aussi dans le sport —, depuis 2019, cela a peu à peu conduit certains responsables politiques nationaux à s'engager. Je tiens à remercier aujourd'hui notre députée, Marie-Charlotte GARIN, qui vient aujourd'hui de poser cette question à l'Assemblée nationale, à quand la loi pour lutter contre les violences sexuelles ? Suite à des positions d'omerta, certaines fédérations ont conduit des dirigeants à démissionner en cascade. En 2019, l'étude intitulée « Violences sexuelles dans le sport en France », commandée par le ministère des Sports, montrait ainsi que 12 % des personnes interrogées déclaraient avoir été victimes de violences sexuelles dans le cadre de la pratique sportive. En 2020, une mission interministérielle dédiée à la lutte contre les

violences sexuelles dans le sport, notamment marquée par la mise en place de la cellule de signalement « signal-sport ». Entre 2020 et 2023, 1 284 personnes ont été mises en cause, donnant lieu à 624 mesures administratives pour 1 800 signalements reçus. Les collectivités locales, premiers partenaires du sport, ainsi que les fédérations des acteurs de sport professionnel ou amateur et l'ensemble des partenaires publics et privés du sport ne peuvent plus ignorer ce sujet. Dans ce contexte, et face à la gravité de cette situation et à la persistance des actes violents, sexistes et discriminants, la Ville de Lyon a souhaité engager un dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport, en partenariat avec la Métropole de Lyon, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Rhône et à la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Auvergne-Rhône-Alpes, la DRAJES ou encore l'Office des sports de Lyon. À l'initiative de l'exécutif municipal, la Ville de Lyon a annoncé qu'à partir de septembre 2024, les attributions de subventions à caractère sportif, les mises à disposition de créneaux ponctuels et annuels dans les équipements sportifs municipaux, ainsi que les utilisations de locaux municipaux à des fins sportives, seront conditionnées à la sensibilisation préalable obligatoire des responsables des structures concernées. Ainsi, pour chacune de ces entités, *a minima* deux personnes des équipes, dirigeants et encadrants, devront attester avoir participé à un temps de sensibilisation aux enjeux de la lutte contre les agressions sexuelles, les comportements sexistes et LGBTphobes dans le sport. La mise en œuvre de ce dispositif a démarré avec l'organisation d'une première sensibilisation au Village rugby durant la Coupe du monde 2023, suivie d'une soirée inaugurée le 23 octobre 2023 à l'Hôtel de Ville, au cours de laquelle la volonté de l'exécutif a été détaillée aux acteurs et actrices du sport lyonnais. Pour les accompagner, une quinzaine de sessions de sensibilisation animées par les associations partenaires (Filactions, Colosse aux pieds d'argile et les Papillons) ont ensuite été programmées sur la saison 2023-2024. La participation d'un maximum de représentants, de salariés, d'adhérents du club et d'associations a été encouragée. En complément de ces temps en présentiel, un module de formation à distance sur des violences sexuelles dans le sport développé par la DRAJES a été rendu accessible. Après une programmation soutenue en 2023-2024 à Lyon, près de 500 clubs sportifs et associations sont concernés par cette mesure, parmi lesquels 180 perçoivent des subventions et 400 sont utilisateurs des 51 gymnases, 22 stades, 11 piscines et 2 patinoires. La sensibilisation des agents de la direction des Sports de la Ville de Lyon, notamment en contact direct avec l'ensemble des usagers, est planifiée pour 2025. Par ailleurs, ce dispositif de lutte se déploie également à travers le soutien de la Ville de Lyon aux structures intégrant des actions de formation et de prévention dans le projet associatif. Les actions menées au sein du club pour la lutte contre toutes formes de violences et pour l'amélioration de la qualité de la pratique sportive féminine sont prises en compte dans les arbitrages pour l'attribution des subventions de fonctionnement au secteur sportif depuis la campagne de subventions 2022. Elles constituent également un champ d'intervention de la Ville dans le cadre de l'appel à projets « Trait d'union », piloté par la direction des Sports. Depuis plus de deux ans, en collaboration avec les agents de la direction des Sports, l'Office des sports de Lyon anime des ateliers avec les clubs adhérents. Plusieurs thèmes, tels que le sport tout au long de la vie, l'atelier sur les bénévoles, l'atelier sur les discriminations, ateliers sur les demandes de subventions et autres. Il est urgent que les comportements, gestes et paroles ne soient plus tolérés, couverts et ignorés pour y parvenir. La sensibilisation du plus grand nombre à ces enjeux est indispensable. Aussi, je vous propose d'approuver le dispositif de lutte contre la violence sexiste et sexuelle. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe au rapport suivant avec l'application « enform@lyon ».

**20. 2024-25666-CMMA7-300 – Adaptation de l'opération 60046573 - Application enform@lyon - Aménagement d'aires de fitness et Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00004**

Rapporteur : M. Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Pour la délibération « enform@lyon », il s'agit d'une continuité de celle du 25 et 26 mars 2021 approuvée au conseil municipal du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon. La Ville de Lyon souhaite favoriser la pratique physique et sportive de plein air. La délégation aux Sports s'est engagée dès 2017 dans la réalisation du parcours sport-santé-découverte du patrimoine qui répond aux attentes nouvelles des populations. L'application de géolocalisation pour smartphone dénommée « enform@lyon », téléchargeable gratuitement, propose des parcours sportifs en milieu urbain. Ces parcours ont été enrichis dès 2018 par l'aménagement de plusieurs aires de fitness dotées d'agrès en accès libre. L'objectif est de poursuivre la création de ces aires de fitness inclusives et de continuer le maillage du territoire de la ville de Lyon. Trois nouvelles aires de fitness sont proposées dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, le 1<sup>er</sup> arrondissement et pour nous, le 7<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'une résidence Autonomie Seniors Jean-Jaurès. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous, Yacine FEKRANE, sur la subvention à l'Office des sports.

**21. 2024-25217-CMMA7-297 – Attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'association Office des Sports de Lyon pour l'organisation de l'événement « Journée olympique - Open Sport Lyon » le 23 juin 2024 - Approbation d'une convention**

Rapporteur : M. Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui, merci. L'association Office des Sports de Lyon, dont le siège est au 419 avenue Jean-Jaurès, organise la troisième édition de l'Open Sport de Lyon, le dimanche 23 juin place Bellecour. L'Open Sport Lyon est un événement multisports permettant à chacune et chacun de découvrir tout l'éventail du sport lyonnais pour tous. Avec cette manifestation, l'association souhaite promouvoir la pratique d'activités physiques en club librement et inciter les personnes de tous âges à s'investir dans le sport *via* le bénévolat associatif ou lors des événements. Le samedi 25 juin [2022], la deuxième édition de l'Open Sport de Lyon avait regroupé 10 000 visiteurs, présentant 70 disciplines sportives, avec la

présence d'une cinquantaine de clubs lyonnais place Bellecour. Cette nouvelle édition, organisée pour la première fois avec l'aide du Comité Régional Olympique et Sportif, CROS AURA, se tiendra toujours en plein cœur de la ville en cette année olympique. L'événement intégrera la Journée olympique et paralympique pour célébrer l'arrivée des JO sur le territoire lyonnais. Des démonstrations, initiations et animations sur le sport à Lyon seront proposées par une cinquantaine de clubs lyonnais participants. Environ 70 disciplines sportives seront accessibles : sports de ballon, crosse, raquette, batte, club et extérieur, urbain, de combat et d'opposition, cérébraux et d'adresses, artistiques, le sport santé et bien-être et handisport. Les visiteurs pourront également découvrir les différentes possibilités de pratique sportive libre au sein de la ville. Pour la troisième édition, 15 000 visiteurs sont attendus. Cette journée s'articulera autour de cinq grandes zones thématiques : village sport informations sur les clubs sportifs locaux et pratiques avec des encadrants, aussi bien dans des disciplines olympiques et paralympiques que des sports non olympiques ; village partenaires et institutionnels ; sensibilisation du grand public sur les projets portés en lien avec la promotion de l'activité sportive et physique pour le plus grand nombre ; village sensibilisation ; espace de sensibilisation, de promotion ; stands et mini-conférences thématiques en lien avec les objets du projet de la Charte des grands événements du ministère des Sports et des Jeux Paralympiques ; espace démonstrations, pratiques par démonstrations courtes et impactantes d'une dizaine de minutes, au moins cinq sports olympiques et paralympiques ; espace de restauration favorisant les circuits courts et alimentation bio. L'Open Sport s'inscrit dans une démarche écoresponsable et solidaire en s'appuyant sur les grands axes suivants : le sport-santé, les bienfaits de l'activité physique, l'alimentaire. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci. Madame DESRIEUX, vous voulez parler ? Allez-y, je vous donne la parole.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Juste une explication de texte par rapport à notre vote. Comme il a été dit précédemment, en 2022, effectivement, il y avait environ 10 000 participants et il est espéré environ 15 000 participants cette année. Cependant, si on fait un ratio du montant de la subvention, on passe d'un coût unitaire de 5,27 € par personne à 10,23 €. Ce qui, en commission, a été soulevé. Juste une question, pourquoi cette explosion budgétaire ? Je n'étais pas à cette commission, mais il semblerait que la réponse ait été donnée sur l'ambition de la Ville de faire valoir cette manifestation, qui reste apparemment compliquée à organiser, et de faire valoir auprès des Lyonnais cet événement. Juste en petite *joke*, si je peux me permettre, le nom complet de cette journée est Journée olympique Open Sport de Lyon. C'est dommage d'avoir deux discours, d'avoir refusé le passage de la flamme olympique et en même temps de doubler un budget pour une journée au titre olympique. Nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Mme LA MAIRE : Très bien, c'est noté. Au contraire, je crois que la Ville de Lyon montre qu'on peut accueillir les Jeux olympiques en France, autrement qu'en faisant passer la flamme olympique à Lyon, avec cet événement notamment, avec l'accueil d'un certain nombre d'équipes de Taïwan, de l'Arménie, avec l'accueil des matchs de football au stade et puis beaucoup de places qui vont être données à nos structures d'éducation populaire, pour que tout le monde puisse profiter justement de ces Jeux Olympiques.

Mme DESRIEUX : Je l'entends, mais ça reste votre position, pas forcément celle de tous les Lyonnais.

Mme LA MAIRE : Très bien.  
Je vous propose donc de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. C'est adopté.

### **ADOPTÉ**

**ABSTENTIONS : Mme Cécile BREUIL, Mme Émilie DESRIEUX**

Mme LA MAIRE : On revient à vous, Yacine FEKRANE, avec la Convention Gymnique de Lyon.

- 22. 2024-25354-CMMA7-298 – Attribution d'une subvention de 50 000 euros à l'association Convention Gymnique de Lyon pour l'organisation des Championnats de France Élite de gymnastique artistique masculine et féminine et de gymnastique rythmique les 7, 8 et 9 juin 2024 au Petit et au Grand Palais à Lyon 7<sup>e</sup> - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : M. Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Si c'est possible d'amener une réponse, parce qu'en 2022, pour être objectif, puisque j'étais parmi les organisateurs, c'était juste l'Office des Sports de Lyon qui a pris. C'était le premier événement qu'on organisait, c'était le club lyonnais. Sur ce, cette année-là, il y avait le Comité olympique qui faisait un autre événement à Miribel-Jonage, donc on n'a pas pu s'associer. C'était une estimation de l'époque. Là, nous avons fait une estimation sur le prix que vous aviez donné. Ceci étant, cette année, on est ambitieux, ce qui est normal, puisque si on n'est pas ambitieux, on ne peut pas faire grand-chose. Et en plus de ça, comme l'a bien dit Madame la Maire, c'est au niveau des Jeux Olympiques. On va accueillir aussi les Paralympiques, donc à Lyon on va accueillir la flamme. On n'est quand même pas dissociés au niveau des Jeux Olympiques. Ceci étant, le tarif vous paraît excessif, mais au niveau de l'événement, il y a des ateliers et il y a des villages. L'année 2022, il n'y avait pas de villages, c'était que du sport. C'est pour ça les ateliers, ça demande aussi des investissements. Il y a plus de demandes et il y a des thématiques spécifiques qu'on n'a pas pu faire. Et on n'a pas voulu le faire tous les ans pour éviter un engrenage. Cette année, c'était en collaboration avec toute la formation au niveau région Rhône-Alpes.

Pour cette délibération, la Convention Gymnique de Lyon, dont le siège social est situé à Viviani Lyon 8<sup>e</sup>, est une association affiliée à la Fédération française de gymnastique. Elle est structurée autour de la pratique de loisirs et de compétition de la gymnastique artistique féminine et masculine. Elle propose également des activités telles que la gym éveil, l'access gym et la gym plus autour du sport-santé. Elle compte plus de 750 adhérents pour la saison 2023-2024. La Convention Gymnique de Lyon accueille le Pôle France/Espoir de Lyon, un centre de haut niveau qui forme les meilleurs gymnastes à la compétition nationale et internationale. La Convention Gymnique de Lyon coorganisait avec l'association Lyon GR, dont le siège social est situé 2 place Bernard à Lyon 9<sup>e</sup>, les championnats de France élite de gymnastique artistique masculine et féminine et rythmique les 7, 8 et 9 juin 2024 au Petit Palais et au Grand Palais à Lyon 7<sup>e</sup>. Cette compétition sera la dernière étape de sélection des gymnastes qui représenteront la France aux Jeux Olympiques de Paris. Elle réunira les 500 meilleurs gymnastes français et françaises dans les trois disciplines, répartis dans les quatre catégories : avenir, espoir, juniors et seniors. Parmi les compétitrices et les compétiteurs présents, les athlètes lyonnais Djenna LAROUÏ du club Lyon Montchat et Cyril TOMMASONE de la Convention Gymnique de Lyon tenteront de décrocher leur place à Paris. 6 000 spectateurs sont attendus durant les trois jours de la compétition, parmi lesquels les publics scolaires, qui seront accueillis le vendredi en amont de la compétition. Des séances de découverte seront proposées sur site tout au long de la journée du jeudi aux établissements scolaires du 8<sup>e</sup> arrondissement. Dans le cadre de la labellisation de la ville de Lyon « Terre de jeux », la Convention Gymnique de Lyon a par ailleurs été choisie comme structure d'accueil

durant les Jeux Olympiques, du 15 au 19 juillet, par l'équipe de gymnastique artistique du Japon championne du monde en titre, de l'équipe de gymnastique artistique de Taïwan qui a choisi Lyon et est déjà venue début mars, fin mars, début avril. La Convention Gymnique de Lyon a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une subvention de 50 000 € pour l'organisation du championnat. Le budget prévisionnel pour cette manifestation est de 225 000 €. Je vous demande de valider, s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je le soumetts à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe à la gestion des chaudières du complexe sportif Benjamin Delessert avec vous, Bénédicte PASIECZNIK.

#### **23. 2024-25020-CMMA7-337 – Signature d'une convention relative à la facturation de gaz et à la gestion des chaudières desservant le complexe sportif Benjamin Delessert à Lyon 7<sup>e</sup> – EI 07187**

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci beaucoup. Ça aurait pu être une délibération sport, mais elle est plus administrative que sportive. Effectivement, le complexe sportif Benjamin Delessert fait partie d'un ensemble de bâtiments divisés en neuf volumes. Cinq volumes sont propriété Ville de Lyon, quatre volumes sont propriété de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et accueillent des logements. En fait, dans un des volumes propriété de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, il y a les chaudières : deux chaudières pour le complexe sportif et deux chaudières pour les logements. Ce qui vous est demandé, c'est de valider une convention puisque la Ville de Lyon et la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes ont décidé de mutualiser leur abonnement gaz pour alimenter les chaudières, en passant par la société Nexity qui est mandataire de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes. Toute cette délibération est pour approuver la convention qui fixe un peu les règles de répartition, sachant qu'il y a des compteurs qui permettront de bien vérifier les consommations des deux propriétaires. C'est une convention pour six ans, renouvelable tacitement jusqu'à douze ans.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



Mme LA MAIRE : Nous passons à la culture et l'appel à projets « Tout l'monde dehors! ». Benjamin ORGOGOZO.

**24. 2024-25205-CMMA7-312 – Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors! » 2024 - Approbation de conventions**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Oui, merci. Cette délibération vise donc à valider la programmation du festival « Tout l'monde dehors! » qui aura lieu cet été, de début juillet à fin août. Pour rappel, « Tout l'monde dehors! » est un festival entièrement gratuit pour les spectateurs et spectatrices, qui propose des représentations artistiques dans l'espace public. Comme les précédentes années, la Ville de Lyon donne carte blanche aux arrondissements pour faire leur programmation parmi un catalogue de propositions qui avaient répondu à l'appel à projets. Cette année encore, nous avons 20 000 € par arrondissement pour sélectionner environ une dizaine de projets. Me concernant, la programmation TLMD, elle est faite essentiellement en essayant de trouver le meilleur compromis possible entre les différents critères suivants. D'une part, avoir des spectacles qui s'adressent à tous les publics, notamment les enfants, et cette année, par exemple, sur les onze projets sélectionnés, six sont accessibles au jeune public, primaire, voire plus jeune, pour certains. Un autre critère, c'est aussi mettre l'accent sur une programmation au sud de l'arrondissement. Sur les 17 dates réparties sur l'été, sept sont en dehors de Jean Macé et dix au sud. Bien évidemment, avoir des esthétiques assez variées. C'est toujours un petit peu difficile, tant le théâtre est surreprésenté par rapport aux autres disciplines, puisqu'il représente près de la moitié des dossiers. Néanmoins, cette année, il y aura bien de la musique, des contes, du théâtre et du cirque, mais effectivement, il n'y aura pas de danse et de cinéma cette année. Mais bon, ils étaient présents l'année dernière, donc ce n'est que partie remise pour 2025. Enfin, un dernier critère, mais pas des moindres, c'est mettre l'accent sur des sujets politiques ou sociétaux qui me semblent importants. Là, je pense notamment à quelques projets, comme celui de la culture scientifique, qui est défendu par les Contes mathématiques de la Compagnie Fièvre et qui permet de se rendre compte qu'il n'y a pas d'opposition nécessairement entre science et poésie. Je pense aussi à des sujets plus écologiques avec le Théâtre du Bruit qui nous racontera comment certaines sociétés ont périclité dans une Histoire pas très ancienne, faute d'avoir su gérer correctement leurs ressources. Enfin, TLMD c'est aussi l'occasion de faire connaître de nouvelles structures, afin de servir de mini-tremplin, en quelque sorte, pour certaines. Cette année, c'était la première candidature du Carrefour des cultures africaines, qui est la réincarnation du Musée africain et qui a ouvert ses portes l'année dernière. Cette association a une volonté très forte de s'ouvrir sur l'arrondissement et de participer à la vie du 7<sup>e</sup> et nous proposera donc cette année des ateliers de lecture, de percussions, de récupération ainsi qu'un spectacle et l'occasion de mettre l'Afrique et la pratique artistique et l'écologie au centre de cette journée.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation qui donne envie. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe à la délibération suivante avec le Festival des Musiques du Monde.

**25. 2024-25206-CMMA7-313 – Attribution d'une subvention de 32 000 euros à l'association « CMTRA » pour l'organisation du « Festival des Musiques du Monde » du 4 au 7 juillet 2024 - Approbation d'une convention**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Alors cet été, il n'y a pas que TLMD. C'est aussi un plaisir pour nous d'accueillir le Jardin des Musiques du monde au parc Blandan, cette année. Là encore, il s'agit de réincarnation, mais cette fois-ci c'est les Jeudis des Musiques du Monde portés par le CMTRA et qui avaient lieu jusqu'à l'année dernière au jardin des Chartreux. Le CMTRA, qui est donc le Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes, est à la fois une structure avec une composante scientifique, à travers des ressources documentaires et de la recherche sur ce patrimoine et son lien avec le territoire notamment, mais porte aussi depuis 26 ans un festival qui met à l'honneur ces musiques traditionnelles, populaires, d'ici ou d'ailleurs. Les accueillir aurait été l'occasion de penser un nouveau festival d'ampleur de quatre jours consécutifs, avec une vingtaine de groupes programmés durant le festival, mais aussi des ateliers et des conférences. Le fait de repenser l'organisation et de découvrir un nouveau lieu aura demandé beaucoup de travail au CMTRA et aura aussi été une bonne source de stress. Donc je tiens vraiment à les remercier chaleureusement pour tous les efforts qu'ils ont consentis. Je suis personnellement très enthousiaste à l'idée de découvrir cette édition et j'espère sincèrement que l'on sera très nombreuses et nombreux à venir voyager au parc Blandan, grâce à leur musique.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vous cède la parole, Benjamin ORGOGOZO, pour la délibération suivante.

**26. 2024-24945-CMMA7-310 – Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Chatha œuvrant pour la création chorégraphique sur l'enveloppe n°60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant de 20 000 euros - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application financière entre la Ville de Lyon et l'association Chatha**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Il s'agit d'une subvention d'investissement pour l'association Chatha. On avait déjà voté une subvention en 2022 de 20 000 € pour cette compagnie de danse qui est basée dans le 7<sup>e</sup>, afin qu'elle puisse mettre notamment à jour son système de sonorisation et son tapis de danse pour mieux accueillir les compagnies en résidence dans leurs locaux. L'achat n'a tout simplement pas pu être fait à temps. Donc la dernière convention est devenue caduque et cette délibération vise juste à ce que cette compagnie puisse, cette fois-ci, enfin réaliser ses opérations.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Benjamin ORGOGOZO, sur le Musée d'art contemporain et le Musée des beaux-arts.

- 27. 2024-25148-CMMA7-305 – Approbation de la mise à disposition gratuite des locaux du Musée d'art contemporain et du Musée des beaux-arts pour la tenue du 36<sup>e</sup> Congrès International d'Histoire de l'Art (23 au 28 juin 2024) et approbation de la gratuité d'entrée pour les congressistes dans tous les musées municipaux et pour tous les visiteurs lors de la nocturne de clôture organisée au Musée d'art contemporain**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : En juin prochain aura lieu le 36<sup>e</sup> Congrès international d'Histoire de l'Art, qui a lieu tous les quatre ans, donc je vous laisse calculer depuis combien de temps il se tient. À cette occasion, ce sont plus de 90 conférences et 1 200 professionnels sur ces questions qui sont attendus à Lyon. Cette délibération propose donc d'acter le fait que la Ville de Lyon s'associe à cet événement en rendant gratuit l'accès au MAC et au Musée des beaux-arts pour la tenue du Congrès, ainsi que la gratuité des musées pour les congressistes et enfin, la gratuité également pour tout le monde, pour la nocturne qui aura lieu au Musée d'art contemporain le 27 juin prochain. À titre d'indication, cela représente une aide estimée d'environ 12 000 €.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec les tarifs complémentaires dans les musées de la Ville de Lyon.

- 28. 2024-25324-CMMA7-307 – Approbation de tarifs complémentaires et de leurs modalités d'application dans les musées de la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Cette délibération propose différentes modifications des tarifications des musées de Lyon. Parmi celles-ci, on retrouve, d'une part, la pérennisation du tarif canicule qui a été instaurée l'année dernière et qui rend les musées gratuits lors des jours de canicule extrême, afin de permettre de profiter de la fraîcheur des lieux. Également, un élargissement des conditions pour accéder aux tarifs pour les personnes en situation de handicap. Enfin, une gratuité des conférences pour les étudiants et les jeunes de moins de 18 ans.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous poursuivons avec les archives municipales.

**29. 2024-24760-CMMA7-302 – Approbation de conventions de mise à disposition gratuite d'espaces entre la Ville de Lyon - Archives municipales et 9 associations pour la période 2024-2027**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Il est proposé dans cette délibération de permettre à plusieurs associations culturelles d'utiliser la salle des conférences des archives sur la période 2024-2027. Neuf associations ont été retenues, toutes gratuites et traitant de sujets liés aux arts, à l'urbanisme, à l'Histoire. Cet accès serait permis à titre gracieux, ce qui représente une valeur d'environ 25 000 €.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe désormais aux tarifs des Célestins.

**30. 2024-24691-CMMA7-306 – Approbation de tarifs supplémentaires pour la saison 2024-2025 des Célestins, Théâtre de Lyon**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : On avait aussi déjà voté une délibération sur ce sujet au dernier conseil d'arrondissement et puis, comme ça fait partie des délibérations qui sont particulièrement appréciées, je vous en propose une nouvelle. Cette fois-ci, elle vise principalement à ouvrir le tarif Solidarité aux personnes bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité, à corriger une petite erreur lors de la dernière délibération sur les salles concernées par les tarifs de la dernière délibération et à ajouter des tarifs pour de nouveaux spectacles. Voilà, c'est tout.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Pour ma part, j'aime toutes les délibérations au même niveau. Alors, est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc cette délibération à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Benjamin ORGOGOZO, sur Jazz à Cours et à Jardins.

**31. 2024-25207-CMMA7-304 – Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation de l'édition 2024 du festival Jazz à Cours et à Jardins**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Il s'agit d'une association qui organise un festival de différents styles musicaux, dont le jazz est certes dans le titre, mais pas l'unique style représenté. La programmation se veut, au contraire, assez éclectique, tant en termes de musiciens que de brassage des esthétiques, mais aussi avec des spectacles qui mêleront de la danse, des marionnettes, des arts plastiques et d'autres choses encore. J'ai eu l'occasion de discuter avec cette association, il y a un peu plus de trois ans maintenant, qui, bien que basée dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, souhaitait déjà à l'époque pouvoir trouver des lieux adaptés dans le 7<sup>e</sup>. Je suis bien content de voir que ça a enfin lieu, à travers notamment un concert gratuit qui aura lieu le 7 juin prochain à l'Université Lyon 2, où les étudiants section jazz du CRR rendront hommage à Frank ZAPPA.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On conclut avec vous, Benjamin, sur les 10 jours sans écran et je pense que ça devrait vous plaire.

**32. 2024-25064-CMMA7-303 – Approbation de la gratuité d'entrée dans les musées de la Ville de Lyon pour les enfants et adultes accompagnants des écoles du Plateau Saint-Rambert participant au défi « 10 jours sans écran » du 14 au 23 mai 2024**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : À vrai dire, tout est dans le titre, ce qui laisse entendre que soit la délibération est trop courte, soit le titre est trop long. C'est néanmoins l'occasion pour moi de souligner l'importance de toute initiative qui vise à prendre du recul sur les écrans et le numérique en général, dans une société très scientifico ou techno-centrée qui considère qu'une nouveauté technologique est à la fois inéluctable, mais aussi bien par principe. J'ai bien conscience que c'est un message difficile à faire passer, mais il est néanmoins pour moi essentiel. Donc pour celles et ceux qui n'auront pas l'occasion d'aller au musée cette semaine-là, puisqu'il s'agit donc d'offrir la gratuité d'entrée pour les musées de la Ville de Lyon, pour les enfants et adultes accompagnants des écoles du Plateau Saint-Rambert participant au défi « 10 jours sans écran ». Si vous n'avez pas l'occasion d'y aller, c'est aussi peut-être l'occasion de relire du ELLUL, sur la technologie ou si vous souhaitez une lecture plus digeste, de peut-être vous pencher dans le dernier livre d'Alain DAMASIO qui rend sensible certains des questionnements qu'on devrait probablement avoir avant d'accueillir sans réfléchir n'importe quelle nouveauté informatique.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe désormais à l'éducation populaire avec vous, Lucie VACHER.

- 33. 2024-21874-CMMA7-330 – Lyon 7<sup>e</sup> - Approbation de la convention de mise à disposition temporaire au profit de l'association les PEP69/Métropole de Lyon avec gratuité partielle d'un tènement bâti situé 13 rue Challemel-Lacour – EI 07004**

Rapporteur : Mme Lucie VACHER

Mme VACHER : Madame la Maire, chers collègues, c'est une délibération qu'on a l'habitude de voter dans ce conseil d'arrondissement et pour autant, c'est certainement la dernière fois du mandat puisque là, il est proposé d'inclure un renouvellement tacite deux fois, d'une durée à chaque fois d'un an qui devrait porter sur après 2026. Cette convention d'occupation temporaire, elle concerne l'association les PEP 69/Métropole de Lyon pour leur DITEP, leur Dispositif Institutionnel, Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique de Maria DUBOST, qui est rue Challemel-Lacour. Dans ce lieu, sont accueillis en journée des enfants et adolescents qui ont des difficultés psychologiques et/ou physiques. Là, il est proposé une convention d'occupation temporaire pour le bâtiment, avec une redevance annuelle qui prend en compte la fonction d'intérêt général de l'association et qui est fixée à un peu plus de 42 000 €. Voilà, je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe au rapport petite enfance, avec Aurélie GRIES. Je vous cède la parole pour le premier rapport petite enfance.

- 34. 2024-25646-CMMA7-293 – Adoption et renouvellement de conventions-cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature**

Rapporteur : Mme Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Les associations gestionnaires d'équipement de la petite enfance et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans différentes conventions conclues pour une durée habituellement de trois ans. Ces documents arrivent à échéance pour l'EAJE Les Petits Pas qui est géré par la Croix-Rouge française et pour lequel la Ville de Lyon met à disposition les locaux 25 rue Victorien Sardou. L'équipe de cet établissement est composée d'une direction, d'une infirmière, trois EJE, une auxiliaire de puériculture, sept employés de crèche, une cuisinière, un agent technique, un agent d'entretien,

un médecin-pédiatre vacataire à raison de 4 h par mois. La capacité d'accueil de cet établissement est de 40 places équivalent temps plein, qui sont réparties sur des accueils de moins de 20 h et de plus de 20 h, du lundi au vendredi, de 07 h 45 à 18 h 45. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous, Aurélie GRIES, toujours sur la petite enfance.

- 35. 2024-25647-CMMA7-296 – Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 57 041 euros au titre de l'année 2024 pour la gestion de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « L'île des Enfants », sis 7, place des Pavillons à Lyon 7<sup>e</sup>, géré par l'association Alfa 3A siégeant 2 bis rue Nicolas Sicard, à Lyon 5<sup>e</sup> - Approbation et autorisation de signature de conventions**

Rapporteur : Mme Aurélie GRIES

Mme GRIES : Le prochain rapport, c'est par rapport à l'établissement d'accueil de jeunes enfants l'île des enfants. Le 5 septembre 2023, le Centre social de Gerland, compte tenu de grosses difficultés pérennes de recrutement de personnels petite enfance — qui sont, je le rappelle et je l'ai rappelé plusieurs fois, des difficultés qui touchent l'ensemble des acteurs de la petite enfance du territoire national —, a fait part à la Mairie d'arrondissement et à la Ville de Lyon son souhait de cesser au 9 août 2024, son activité d'accueil au sein de l'EAJE l'île des enfants, dont les locaux se situent 7 places des Pavillons et qui appartiennent à la Ville de Lyon, et dont les charges et l'entretien sont pris en charge par notre mairie. La gestion de cet établissement sera attribuée, pour la rentrée de septembre 2024, à l'association Alfa 3A et permettra de pérenniser 28 places équivalent temps plein sur les 30 places qui sont actuellement initiales. Dans ce cadre, l'association a présenté à la Ville de Lyon une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 57 045 € pour l'année 2024. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Vous avez présenté la 25647, c'est ça ?

Mme GRIES : Je ne sais pas puisque je suis un peu perdue sur ce qui est noté au tableau. Je suis une élève qui ne suis pas très bien.

Mme LA MAIRE : OK, donc vous nous avez présenté la 25647 sur la gestion par Alfa 3A. On va voter ça, puis je vous poserai une question.

Est-ce qu'il y a une prise de parole sur ce sujet ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Juste pour être sûre, est-ce que vous nous avez présenté la 25648 sur l'EAJE géré par l'Association protestante de Lyon ? Vous ne les avez pas préparées ? OK.

Je vous propose qu'on passe aux délibérations suivantes et puis on y reviendra si nécessaire. On vérifie de notre côté. Je vous remercie.

Florence LÉCLUSE ayant dû nous quitter en cours de séance, je passe la parole à Bénédicte PASIECZNIK sur la Cour nature de l'école Marcel Pagnol.

**36. 2024-25553-CMMA7-320 – Groupe scolaire Marcel Pagnol - Cours nature - 46 Rue Lieutenant-Colonel Girard, 69007 Lyon - Opération n° 07001523 Lancement des travaux de l'école maternelle, adaptation du montant de l'opération, et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 00006**

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Cette végétalisation des cours de l'école Marcel Pagnol s'insère dans le programme « Cours Nature » qui est mené par la Ville de Lyon et qui prévoit la végétalisation des cours d'écoles et des lieux d'accueil des jeunes enfants au cours du mandat 2021-2026. Je rappelle, cette végétalisation des cours d'écoles, ce sont trois objectifs. C'est d'abord favoriser le contact quotidien avec la nature pour les enfants, tout en leur offrant un nouveau support pédagogique, en particulier, l'idée c'est d'arriver à faire aussi l'école dehors. Deuxième sujet, diversifier les usages et les pratiques en faisant des cours des espaces inclusifs et apaisés, donc une autre manière d'utiliser les cours d'école de manière collective. Et puis, troisième chose, bien sûr, participer au développement de la nature en ville et répondre aux enjeux du changement climatique, c'est-à-dire rafraîchir ces cours et y donner une plus large place à la biodiversité. Concernant l'école Pagnol, une première délibération avait été présentée spécifiquement pour les cours — je dis les cours parce qu'à chaque fois, il y a plusieurs cours — d'élémentaire CP, CE1. Les travaux ont été réalisés à l'automne 2023 et c'est une cour qui est déjà bien utilisée par les élèves. La délibération ici concerne spécifiquement une école maternelle qui accueille sept classes avec 165 élèves et qui comporte trois cours pour une surface totale de 1 690 mètres carrés. On a des cours qui ont chacune leur spécificité et l'idée, c'est bien d'arriver à chacune, les végétaliser, à chacune leur permettre d'accueillir des usages spécifiques. Une particularité sur cette école Pagnol, qui a un peu complexifié les travaux et qui fait qu'ils prennent plus de temps et plus de budget aussi, c'est qu'on a une forte pollution des sols. Tout ça, c'est à intégrer dans le programme de végétalisation. Ce qu'il est important de dire aussi, c'est que comme pour l'école élémentaire, sur cette école maternelle, il y a eu aussi toute une concertation qui a été faite à la fois avec les enfants et le personnel de l'école. On est effectivement sur un budget important puisque le montant total de l'opération pour l'ensemble des cours, à la fois maternelle et élémentaire, s'élèvera à 904 500 € TTC. C'est là-dessus qu'on vous demande de délibérer et ce seront des travaux qui démarreront cet été.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



Mme LA MAIRE : Aurélie GRIES, on vous écoute pour les cours nature dans les crèches Debourg et Gerludine, ensuite on reviendra au rapport précédent. Allez-y.

**37. 2024-25554-CMMA7-319 – EAJE Debourg et EAJE Gerludine - Cours nature - 52 rue du Rhône, à Lyon 7<sup>e</sup> - Opération n° 07003535 - Lancement de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00002**

Rapporteur : Mme Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci. Madame la Maire. Depuis le début du mandat, nous travaillons avec l'ensemble des structures d'accueil de jeunes enfants de l'arrondissement aux possibilités, ou non, de développer des espaces végétalisés dans leur extérieur, quand ils en ont. Cette opération s'inscrit dans le programme Cours nature des cours des établissements d'accueil de jeunes enfants et des écoles maternelles et primaires au cours du mandat 2020-2026. Ces cours végétalisés constituent un outil pédagogique précieux pour les enfants, les familles et les professionnels de la petite enfance et de l'éducation. L'EAJE municipal Debourg et l'EAJE associatif Gerludine se situent tous les deux au 52 rue du Rhône, dans le sud de l'arrondissement. L'EAJE municipal Debourg compte 40 places ETP et dispose d'un extérieur d'une surface de 350 mètres carrés. Les espaces extérieurs sont globalement vieillissants, avec des sols en mauvais état. On y retrouve un sol souple, des pavés autobloquants dégradés, ainsi que des aménagements peu adaptés aux usages des professionnels et des enfants. C'est pour ça que la cour est actuellement peu investie. L'EAJE associatif Gerludine est géré par le Centre social de Gerland, compte 18 berceaux et profite d'une cour de 250 mètres carrés, accessible ponctuellement au public, hors période d'accueil des petits enfants. Malgré la présence de trois arbres de haute tige, l'espace extérieur s'insère dans un environnement très minéral et ne dispose que de peu de surface naturelle. Les sols sont en mauvais état avec un sol souple vieillissant en pied d'aire de jeu et des pavés autobloquants détériorés. L'ensemble des frais d'études, études préalables, diagnostics et maître d'œuvre, ainsi que d'autres prestations, et les coûts des travaux et aménagements sont estimés à 325 000 € TTC. Ils sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme Aménagement EAJE 2021-2026. L'atelier de concertation, parce qu'il y en a eu un, a eu lieu le 10 avril 2024 avec les agents et les directrices des établissements. Il a été validé et les cours seront accessibles aux deux structures. Un projet d'un potager commun est en route et l'entretien des espaces sera réalisé par la direction des Espaces verts. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vous propose que nous retournions au rapport 25648 et vous avez la parole, Aurélie GRIES.

- 38. 2024-25648-CMMA7-295 – Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 600 euros au titre de l'année 2024 pour la gestion de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Les Bambins du 6 », sis 56 rue d'Inckermann à Lyon 6<sup>e</sup>, géré par l'Association Entraide Protestante de Lyon siégeant 30 rue Rachais, à Lyon 7<sup>e</sup> - Approbation et autorisation de signature de conventions**

Rapporteur : Mme Aurélie GRIES

Mme GRIES : Le foyer Notre-Dame des Sans-Abris a créé la pour femmes seules, avec ou sans enfants, qui est situé dans le 6<sup>e</sup> arrondissement. Pour favoriser l'accès aux modes d'accueil, ce foyer a souhaité créer en rez-de-chaussée une microcrèche, en mode de prestation de service unique, de douze places. L'objectif était de compléter leur accompagnement social, de soutenir les familles dans leur parentalité et de permettre une mixité sociale en proposant des places en commission d'admission. Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris est un acteur majeur du champ social non spécialisé dans le domaine de la petite enfance. Il a souhaité déléguer la gestion de cette microcrèche à un partenaire associatif qu'est l'Entraide Protestante de Lyon, qui gère déjà des établissements d'accueil de jeunes enfants sur notre arrondissement. Il est proposé de soutenir ce projet, prévoyant l'ouverture de cet établissement d'accueil de jeunes enfants pour la rentrée du mois de septembre 2024. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je passe la parole à Vincent MONOT pour les rues aux enfants.

- 39. 2024-25130-CMMA7-335 – Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2024 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements d'écoles (éclairage public, espaces verts, accès) »**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. C'est en effet une délibération sur les rues aux enfants et l'attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2024. C'est en fait une délibération qu'on a l'habitude de passer depuis ces dernières années. Rappelez-vous, en début de mandat, on a approuvé le Plan pluriannuel d'investissement de la Ville de Lyon qui comprenait le projet de Rue des enfants et le projet de végétalisation des espaces publics. Cette démarche de Rue des enfants, elle est pilotée par la Ville de Lyon et par la Métropole pour apaiser et reconquérir l'espace public autour des écoles et des crèches, pour arriver à cette fameuse ville à hauteur d'enfants voulue. Concrètement, ça passe par la sécurisation et l'apaisement des abords des établissements, par la végétalisation pour rafraîchir ces rues-là, et puis pour améliorer le confort des enfants, des familles, pour une arrivée à l'école plus calme, plus sereine et plus sécurisée. Depuis le début du mandat, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, on a eu

l'occasion d'en parler, on a pu réaliser quatre aménagements devant des écoles. D'abord l'école Gilbert Dru, rue Saint-Michel, l'école Marc Bloch, rue Chevreul, côté Gerland, ces dernières années, l'école Marcel Pagnol, rue Lieutenant-Colonel Girard et l'école Wangari Maathaï, rue Croix-Barret. Et puis une nouveauté, puisqu'on a réalisé ces derniers mois un aménagement juste derrière la mairie, rue Raoul Servant, devant la crèche Servant, avec la création d'une belle bande plantée avec une dizaine d'arbres. Cette année, pas de rue des enfants à proprement parler dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, mais une rue des ados, puisque nous sortons du cadre de la rue des enfants de la Ville de Lyon, puisque les collèges sont de la compétence métropolitaine. Néanmoins, ça participe aussi à la ville à hauteur d'enfant et nous allons réaliser un bel aménagement devant le collège Clémenceau, rue Cluzan. Comme les années précédentes, on se propose d'approuver l'attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour participer financièrement aux travaux pour l'année 2024, à hauteur de 800 000 € maximum. C'est une participation de la Ville qui est limitée selon un barème que vous trouverez dans la délibération, toujours avec 50 % maximum du coût de chaque projet, sans plafond pour une piétonnisation, avec un plafond de 100 000 € pour un apaisement du trafic et de la vitesse — c'est les fameuses « zones de rencontre » —, et puis un plafond de 50 000 € pour un aménagement de sécurisation. Je vous propose d'approuver le versement de ce fonds de concours.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Je passe donc la parole est à Eugénie WIBER, sur les subventions au titre de la politique du handicap.

#### **40. 2024-23094-CMMA7-289 – Plan handicap - Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 112 200 euros - Exercice 2024**

Rapporteur : Mme Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci. Ce rapport s'inscrit dans le cadre du plan handicap de la Ville de Lyon sur la période 2023-2026 et d'améliorer l'accès aux droits des personnes en situation de handicap sur notre territoire. Les subventions qui sont proposées dans le rapport ont pour vocation de soutenir les actions d'une trentaine d'associations au total qui mènent des actions en faveur de l'accès aux droits des personnes en situation de handicap, de l'accès à l'école, à l'emploi, à la culture, à la pratique sportive et de lutter aussi contre l'isolement des personnes, en résumé, le champ de compétence de la Ville de Lyon en la matière. La programmation présentée représente une première tranche d'attribution de subventions pour un montant total de 112 000 € sur l'exercice 2024 et il y a un complément qui sera présenté dans une prochaine séance. Je vous propose d'adopter ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Eugénie WIBER, vous gardez la parole pour le rapport suivant.

- 41. 2024-26635-CMMA7-325 – Attribution d'une subvention de 10 000 € au Service de Coopération au Développement (SCD), sise 18 rue de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup>, pour l'organisation du programme d'actions 2024 - Approbation d'une convention-cadre trisannuelle de partenariat pour les années 2024-2025-2026 entre la Ville de Lyon et le Service de coopération au développement**

Rapporteur : Mme Eugénie WIBER

Mme WIBER : Ce rapport concerne une convention triennale avec le Service de coopération au développement, dont le siège social est situé dans notre arrondissement, ainsi qu'une subvention. Pour expliquer un peu plus dans le détail, depuis 2017, la Ville de Lyon apporte une contribution financière à l'association Service de coopération au développement, SCD de son petit nom. C'est une association qui promeut l'ouverture au monde de nos concitoyens et plus spécifiquement des plus jeunes. Outre l'accompagnement de volontaires sur des projets de coopération et de solidarité internationale, le SCD pilote le Réseau Jeunesse et Solidarité Internationale du Rhône, qu'on appelle communément le Résolidaire69, qui est composé d'une quinzaine d'associations et dont la mission principale est de promouvoir l'engagement des jeunes, que ce soit sur notre territoire ou à l'international, pour favoriser un monde plus juste, plus solidaire et plus durable. Un peu plus concrètement, les actions menées par le réseau en 2023, ça a été de la formation à la solidarité internationale pour des acteurs jeunesse, de la formation à la solidarité internationale à destination plutôt de jeunes qui étaient en service civique, et un accompagnement personnalisé de structures jeunesse pour le montage et la réalisation de projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Le public bénéficiaire de toutes ces actions, c'étaient donc à la fois des structures membres du réseau, des partenaires situés à l'étranger et des jeunes engagés dans les programmes menés par le réseau. Ce qui est proposé dans le rapport, c'est vraiment de conforter l'engagement de la Ville de Lyon dans une politique de solidarité internationale, d'une part à travers la signature d'une convention triennale autour d'un programme d'action avec Résolidaire69 qui a pour principaux objectifs de renforcer la capacité d'agir des jeunes et des structures qui les accompagnent, de mobiliser les jeunes sur le territoire et les structures également qui les accompagnent, d'informer et d'orienter les jeunes autour de ces projets de solidarité internationale et de sensibiliser plus largement les citoyens de la ville de Lyon et, plus spécifiquement, des jeunes autour de la solidarité internationale et des objectifs de développement durable. Le second aspect du rapport qui est proposé, c'est d'octroyer une subvention à hauteur de 10 000 € à l'association SCD pour soutenir les actions qu'elle mène. À titre indicatif, le budget prévisionnel du SCD pour les actions sur les années 2024 à 2026, il est estimé à 1 539 305 €. Je vous propose d'approuver ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous, Eugénie WIBER, sur les actions en faveur des personnes en difficulté.

**42. 2024-25590-CMMA7-291 – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 997 850 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles**

Rapporteur : Mme Eugénie WIBER

Mme WIBER : Je vais faire plus bref sur ce rapport, puisque c'est une attribution de subvention assez classique à destination d'associations qu'on connaît bien et qui travaillent étroitement avec notre CCAS pour agir auprès de publics fragiles. Le montant total des subventions s'élève à 997 850 € et il est destiné à soutenir les actions et le fonctionnement d'une trentaine d'associations. Je me permets de ne pas toutes les citer. Comme d'habitude, certains de ces montants sont soumis à des conventions spécifiques parce que les montants alloués à certaines de ces associations — il y en a douze très précisément — sont supérieurs ou égaux à 23 000 €. Il y a le détail des associations concernées par ces conventions dans le rapport détaillé. Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe à vous, Clément ESCARAVAGE, sur le prochain rapport qui nous parle emploi et insertion.

**43. 2024-24971-CMMA7-327 – Programmation financière 2024 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 488 447 euros**

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. En effet, je vais être assez bref. C'est un rapport qu'on passe tous les ans sur la politique emploi et insertion de la Ville de Lyon. C'est la première tranche des subventions à toute une flopée d'associations qui œuvrent pour l'emploi et l'insertion dans notre arrondissement et dans l'ensemble de la ville. Il se trouve que dans les annexes, je n'ai pas la liste de toutes les associations, mais seulement les plus grosses, donc je ne peux pas tout vous détailler. Je vais juste vous dire qu'on est autour de 480 000 €, que la politique emploi et insertion continue de s'articuler autour de cinq axes qui sont « l'aller vers », la mise en activité pro, la transition écologique, la levée des freins et l'égalité professionnelle et que toutes ces assos-là qui font un travail assez titanesque sur le terrain sont sérieusement embêtées depuis le début de l'année par le non-déblocage des fonds d'aide à la formation par la Région. La Région qui met déjà la plus petite partie de son budget à la formation professionnelle, en général, et à l'insertion, en particulier, et là, depuis l'année, les robinets sont fermés depuis janvier, donc ça devient très compliqué pour les associations. On n'a pas de financements, notamment pour le Français Langue Étrangère ou des choses comme ça. Elles font ce qu'elles peuvent pour l'emploi. France Travail, maintenant, mobilise

son budget, ce qu'ils appellent leur « budget socle » pour pallier ça. Mais, ça devient vraiment compliqué, ne serait-ce que pour payer les salaires des salariés de ces assos-là. Je ne vais pas être plus long, Boris en a longuement parlé tout à l'heure, je le rejoins. Merci et je vous demande donc de voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Clément ESCARAVAGE, et les illuminations de Noël.

#### **44. 2024-25363-CMMA7-323 – Illuminations 2023 attribution de subventions complémentaires pour un montant de 14 257,00 euros**

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Ça va aller encore plus vite, puisque celle-là, je vous la présente deux fois par an à peu près, donc vous commencez à la connaître. Cette année, pour le 7<sup>e</sup>, les subventions aux illuminations, les seules illuminations qu'on a eues, étaient portées par RéAdorons la Guillotière, ils ont eu 7 741 € en novembre 2023 et on leur verse un solde de 402 € très exactement, qui représente le reste, le temps que les toutes les factures arrivent. Je vous demande de voter favorablement, vu que ça a déjà été dépensé.

Mme LA MAIRE : Et réalisé, mais beaucoup réalisé sur le côté 3<sup>e</sup> de la place Gabriel Péri, donc j'espère que pour Noël 2024, nous aurons des illuminations aussi, sur le côté 7<sup>e</sup>.

M. ESCARAVAGE : Le 3<sup>e</sup> a eu des illuminations, nous on a notre bon numéro d'arrondissement dans le tableau. On pourra demander à échanger l'année prochaine.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe à vous, Bénédicte PASIECZNIK, sur la subvention à La Légumerie.

Mme PASIECZNIK : Non, pas qu'à la Légumerie.

Mme LA MAIRE : Pas que, excusez-moi.

**45. 2024-24969-CMMA7-321 – Programmation financière 2024 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 108 500 euros - Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée avec l'association « La Légumerie » sise 3 montée des Esses à Lyon 4<sup>e</sup>**

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Effectivement, c'est une délibération que l'on passe aussi chaque année, mais qui porte sur le soutien aux différents jardins partagés de Lyon. On rappelle, les jardins partagés, outils d'agriculture urbaine, qui sont à la fois des outils de développement du lien social, mais qui sont aussi des supports d'activités pédagogiques et des réservoirs de biodiversité, un petit peu comme ce qu'on a dit finalement sur la végétalisation des cours d'école ou des crèches. Ce qui me paraissait important sur cette délibération, effectivement, il y a un point spécifique sur la Légumerie, que je développerai dans un deuxième temps, mais c'était quand même, sans y passer trop de temps, montrer un peu la diversité de ce que font ces différents jardins partagés. Sur le 7<sup>e</sup>, on a la chance d'en avoir cinq et qui chacun mène un petit peu son activité de jardin partagé de manière différente. À chaque fois, c'est de l'argent public, mais ce sont des toutes petites subventions qui sont très importantes pour l'animation locale. Les Compagnons des Pavillons animent un jardin partagé au square Monod, c'est une subvention de 1 000 € et c'est vraiment un tout petit jardin, mais qui permet à la fois de porter une boîte à livres — Madame est partie, mais il y a une boîte à livres sur cet espace —, mais aussi d'organiser des temps festifs — un coffre à dons aussi. Ça, c'est le premier jardin. Le deuxième jardin, c'est le jardin Graines de Lait, dans le quartier du Bon Lait, où là on a une subvention de 3 000 €. C'est un jardin où on fait à la fois de la réfection des cadres du jardin, mais ce qui est intéressant aussi, c'est que ce jardin développe l'accueil de public en situation de handicap moteur, participe à des événements et surtout fait l'accueil du public scolaire. On a un troisième jardin, qui est le jardin de l'Oasis, porté par la Légumerie. Ce que je n'ai pas dit, c'est qu'on a deux types de subventions. On a des subventions dans le cadre de la délégation Végétalisation biodiversité et on a des subventions dans le cadre de la délégation Politique de la ville. Les deux premiers, c'était uniquement délégation Végétalisation. La Légumerie a la particularité d'avoir double subvention à la fois dans le cadre de la délégation Végétalisation, mais aussi Politique de la ville, puisqu'effectivement, c'est vraiment un programme important d'animation qui est mené par la Légumerie sur ce jardin, avec des permanences hebdomadaires, la poursuite de partenariats avec des associations locales, un partenariat renforcé avec l'école Aristide Briand, l'association la Cloche, l'organisation des tablées du potager, où à chaque fois il y a beaucoup de personnes du quartier, mais aussi de beaucoup plus loin, qui viennent. Un quatrième jardin, c'est les Dames de Gerland. C'est un jardin qui a démarré l'année dernière et qui permet de développer un nouveau jardin sur l'Îlot de l'Effort. Là, c'est une petite subvention de 1 000 €. Et puis Brin d'Guill', sur la place Mazagran, et la subvention de 2 500 € cette année, au titre de la politique de la ville, vient en particulier pour permettre à Brin d'Guill' de travailler sur la réintégration du Jardin des Sylbes, qui s'étend puis s'agrandit, et travailler en partenariat avec les écoles et les structures pédagogiques du quartier. Tout ça, ce sont des subventions annuelles pour ces cinq jardins partagés. La Légumerie, il y a en plus quelque chose que vous avez déjà passé plusieurs fois, mais La Légumerie a un projet de baraque sur l'Oasis pour permettre d'accueillir un peu mieux toutes les activités qu'elle y mène et elle tarde à finaliser un petit peu tous les détails du projet. C'est une subvention d'investissement qui avait été délibérée pour la première fois en 2018, une subvention de 18 000 € et là, on vous demande de la prolonger jusqu'au 30 novembre 2026. Ce n'est pas une subvention complémentaire, c'est juste une prolongation de possibilité d'utiliser ces subventions.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Effectivement, il n'y avait pas que La Légumerie. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je passe la parole à Barthélémy CHENAUX qui va nous parler des projets alimentation durable.

#### **46. 2024-25353-CMMA7-324 – Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 43 523 euros et approbation de conventions**

Rapporteur : M. CHENAUX Barthélémy

M. CHENAUX : Je vous remercie. La Ville de Lyon, en cohérence avec l'ensemble de ses politiques en matière d'accès à une alimentation durable, a lancé un appel à projets sur le sujet qui comporte trois axes : l'aide à l'ouverture d'espaces dédiés à l'alimentation solidaire et durable, l'aide aux projets permettant de rendre accessible à toutes et à tous une nourriture de qualité et durable, plus particulièrement dans les quartiers politique de la ville, et enfin, l'aide à l'émergence et au développement de solutions innovantes à destination d'une filière alimentaire biologique durable et zéro déchet. Dans ce cadre, la Ville a reçu 17 candidatures, dont six ont été retenues sur la base de critères exigeants, comme l'impact social, l'ancrage territorial, l'impact environnemental ou le caractère innovant du projet et en parallèle, la Ville a étudié cinq demandes de subvention de fonctionnement d'associations qui œuvrent au quotidien dans le même sens, sans projet particulier. Ainsi, la Ville se propose de dédier une enveloppe globale d'un peu plus de 43 000 € de subventions dans le cadre de cet appel à projets. Pour ce qui est du 7<sup>e</sup>, nous recensons trois lauréats : Habitat et Humanisme, qui porte un projet solidaire pour favoriser l'accès des étudiants précaires à une alimentation saine et durable (2 500 €), le réseau AMAP, qui souhaite améliorer la visibilité des AMAP de Lyon (2 523 €, très précisément) et Anciela, qui porte des actions dans le cadre du festival Agir à Lyon (1 500 €). Ce qui fait une répartition de l'enveloppe à hauteur de 15 % à destination des acteurs du 7<sup>e</sup>, ce qui représente une juste quote-part au niveau de la Ville. Je vous invite, chers collègues, à voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous, Barthélémy CHENAUX, sur l'électrification des marchés alimentaires.

**47. 2024-25362-CMMA7-326 – Réévaluation de l'opération n° 60024669 « rénovation de l'électrification des marchés alimentaires 2021-2026 » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00014**

Rapporteur : M. CHENAUX Barthélémy

M. CHENAUX : Cette délibération vient en écho avec la réunion publique que nous avons organisée le 5 mars dernier, dans le pavillon nord de la place des Pavillons, et qui a rencontré un franc succès de participation. Nous nous étions collectivement, en tant que candidats en 2020, engagés à améliorer la dotation de nos quartiers en marchés alimentaire, afin de mieux mailler l'arrondissement, la ville, et mieux répondre aux besoins des habitants et usagers de nos quartiers. Nous y avons fait, lors de la réunion publique, l'heureuse annonce que le 7<sup>e</sup> arrondissement, une fois n'est pas coutume, serait pionnier en la matière de développement de projets ambitieux portés par notre majorité, ici, celui d'ouvrir un nouveau marché alimentaire en soirée sur la place des Pavillons. À ce titre, je remercie, évidemment, notre collègue Camille AUGÉY, adjointe au maire de Lyon, en charge du Commerce, qui porte ce projet. Pour mémoire, les aménagements de la place des Pavillons avaient été dessinés par la précédente majorité et avant leur mise en œuvre, nous avons apporté un certain nombre de modifications *in extremis*, afin de rendre possible l'utilisation de la place pour des événements, des manifestations et pourquoi pas, la tenue de marchés. Je remercie à ce titre la réactivité des services et leur adaptabilité, sans quoi le changement de destination de la place n'aurait pas été possible. La place semble bien terminée à présent. Pour autant, il reste un dernier aménagement pour permettre la tenue des marchés : l'électrification de cet espace. Nous n'y pensons pas forcément, mais les commerçants ambulants ont presque tous besoin d'un accès à l'électricité pour une balance, une caisse enregistreuse, un grill pour les poulets, un frigo, etc. Ainsi, cette délibération nous invite à entériner la décision de dépenser 20 000 € pour l'électrification de la place des Pavillons. Elle prévoit également 45 000 € de dépenses d'électrification pour un futur marché dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Ainsi, je vous invite, chers collègues, à voter favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vous passe la parole, Vincent MONOT, pour les trois rapports suivants, qui sont, en quelque sorte, un rectificatif de précédents rapports. Allez-y.

48. **2024-26779-CMMA7-340 – Politique de stationnement payant sur voirie juste et à tarification progressive**
49. **2024-26780-CMMA7-338 – Dispositifs et tarifs de stationnement sur voirie en faveur des professionnels mobiles**
50. **2024-26781-CMMA7-339 – Proratisation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Oui, merci, Madame la Maire. En effet, ces trois rapports sont liés à la politique de stationnement payant sur voirie. Ce sont, si vous vous souvenez bien, trois rapports que nous avons examinés en détail lors de notre précédent conseil d'arrondissement. D'ailleurs, ces trois rapports ont été adoptés à l'unanimité en conseil municipal le 21 mars 2024. Le premier rapport concerne la nouvelle tarification juste et progressive du stationnement en voirie. On a voulu revoir ce stationnement avec des critères écologiques qui prenaient en compte le poids et la motorisation des véhicules, mais aussi des critères sociaux et familiaux avec, à la clé — je vous le rappelle —, une baisse du tarif résident pour une majorité des foyers lyonnais. Je ne vais pas, aujourd'hui, vous réexposer l'ensemble de cette délibération, je suis sûr que vous l'avez déjà, toutes et tous, bien en mémoire. Là, il s'agit tout simplement d'une délibération assez technique. Compte tenu de la complexité du développement des nouveaux outils, on se propose de reporter d'une semaine la mise en place opérationnelle du projet, soit une application de l'ensemble des mesures, qui restent inchangées par rapport à la délibération du mois de mars, et une mise en œuvre au 11 juin 2024.

La deuxième délibération concerne les tarifs de stationnement en faveur des professionnels mobiles. Là aussi, on a approuvé ces nouveaux dispositifs en mars. Je vous le rappelle, il s'agissait de l'élargissement et la simplification des deux dispositifs existants pour les professionnels de santé et les professionnels du dépannage urgent et la création de nouveaux dispositifs pour les professionnels de chantier et les artisans-commerçants. Là encore, c'est simplement le décalage d'une semaine pour l'entrée en vigueur de ces mesures, au 11 juin 2024.

La troisième délibération, qui concerne la proratisation des droits et des abonnements de stationnement en lien avec la zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon. On a un déploiement de la ZFE qui vient impacter la validité des droits et des abonnements qui ont été délivrés ou qui sont à délivrer par la Ville de Lyon. Il est nécessaire d'établir un principe de proratisation pour la facturation ou le remboursement des bénéficiaires dont les droits vont devenir caducs en raison de la zone à faibles émissions. Là aussi, c'est un décalage d'une semaine des dispositifs.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ces trois délibérations ? Non. Je vais donc les soumettre une par une à vos voix.

Donc la 26779. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

**ADOPTÉ**

**ABSTENTIONS : Mme Cécile BREUIL, Mme Émilie DESRIEUX**

Mme LA MAIRE : 26780. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : 26781. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je vous cède à nouveau la parole, Vincent MONOT.

**51. 2024-25405-CMMA7-329 – Concession de service public de la fourrière automobile - Tarifs de la fourrière**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Oui, il s'agit de la fourrière automobile, avec les tarifs de la fourrière avec notre prestataire. Depuis 2019, on a une passation d'une concession de service public pour la fourrière automobile avec l'entreprise EGS pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2024, avec des tarifs qui sont annexés dans notre convention. Ce sont des tarifs qui reprennent les tarifs fixés par un arrêté ministériel qui avait été établi en 2003. Là, on a cet arrêté conjoint du ministère de l'Intérieur et du ministère chargé de l'Économie et des Finances qui vient, depuis le 20 février 2024, modifier cet ancien arrêté et changer un seul tarif qui est contenu dans l'annexe. On se propose d'appliquer le nouveau tarif de l'arrêté et d'augmenter de 126 € à 127,65 € les frais d'enlèvement d'une voiture particulière par notre prestataire. Les autres tarifs demeurent inchangés.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Cette fois au titre de votre délégation sur la Tranquillité, la programmation financière du CLSPD.

**52. 2024-24972-CMMA7-322 – Programmation financière 2024 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 274 000 euros**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

Mme LA MAIRE : C'est une délibération annuelle qu'on a l'habitude de passer à cette période de l'année. Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Lyon constitue vraiment le cadre de concertation relatif à la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance. On approuve chaque année l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations. Cette année, pour un montant de 274 000 €. On a une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance qui a été votée en 2022 et qui constitue notre programme de travail pour améliorer durablement la sécurité, la tranquillité publique et garantir aux habitants un cadre de vie apaisé, serein et pour accompagner les publics en difficulté, qu'ils soient victimes ou auteurs d'infractions. On a, d'ici 2026, de grandes

priorités qui ont été définies : aller plus loin dans la politique de prévention, protéger les personnes vulnérables, renforcer la tranquillité et la sécurité publique et prévenir la récidive. Ce sont des actions importantes pour la vie en commun dans notre ville et on maintient, cette année encore, un budget important en faveur de cette prévention, avec une enveloppe de 274 000 €. Vous trouverez dans la délibération l'ensemble des projets que l'on se propose de subventionner. Vu l'heure, je vous passerai les exemples, mais de nombreux projets seront mis en œuvre dans notre arrondissement également.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Mohamed CHIHI**

Mme LA MAIRE : Je cède la parole à Boris MIACHON DEBARD pour le rapport suivant concernant la voie à côté de la place Madeleine Brès. Je vous en prie.

**53. 2024-25406-CMMA7-331 – Lyon 7<sup>e</sup> - Avenant au bail à construction du 26 octobre 1987 consenti à la SCI ARLOING portant sur les parcelles BZ 316 et BZ 99 sises 21 avenue Tony Garnier et modification de l'état descriptif de division en volume – EI 07245 - N° inventaire 07245 T 002-02**

Rapporteur : M. Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Un tout petit peu plus au Nord, cette délibération s'inscrit dans la stratégie de requalification globale du sud Gerland, au sein de laquelle on pense bien évidemment au déploiement du tram T10, au réaménagement de la place des Pavillons. Mais également, il y a plusieurs aménagements plus modestes, mais qui participent à l'amélioration globale de la qualité de vie du quartier. Il s'agit ici de valider les divisions cadastrales et l'assiette foncière d'un bail de la Ville de Lyon de 578 mètres carrés, permettant la réalisation d'une voie piétonne reliant le passage du Vercors à l'avenue Tony Garnier. Cette opération n'a pas d'impact financier pour la Ville de Lyon. Si vous vous sentez une âme de notaire, je vous invite à regarder tout le détail du cadastre et, quelle que soit votre lecture du cadastre, je vous invite à voter favorablement à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc cette délibération à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : En l'absence de Luc VOITURIER qui a dû partir, je vous cède à nouveau la parole, Boris MIACHON DEBARD, pour nous présenter la dernière délibération qui est une garantie d'emprunt pour du logement social.

**54. 2024-24723-CMMA7-328 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 021 130 € relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 12 logements (8 PLUS – 4 PLAI) situés 39 rue Creuzet à Lyon 7e**

Rapporteur : M. Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : En effet, la garantie est sollicitée par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes à hauteur de 15 % d'un million d'euros, en vue d'une acquisition-amélioration de douze logements qui vont devenir des logements sociaux, huit PLUS et quatre PLAI – donc des logements à caractère très sociaux —, au 39 rue Creuzet, nord de l'arrondissement. Je ne vous refais pas les explications qu'on a eu plusieurs fois l'occasion d'avoir. Grande difficulté à construire de nouveaux projets dans cette partie du territoire avec un maillage très dense, et donc grande difficulté à créer de nouveaux logements sociaux. Les procédures d'acquisition-amélioration sont donc nécessaires à la production de nouveaux logements sociaux dans ces quartiers qui en manquent. Pour exemple, ici nous sommes sur une IRIS à 7 % seulement de logements sociaux.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Nous n'avons pas reçu de questions orales et nous sommes arrivés à la fin de l'ordre du jour. Je vous remercie pour votre présence, votre participation et puis les quelques débats intéressants qui ont eu lieu ce soir. Je lève la séance et je vous donne rendez-vous le 11 juin prochain, à 18 h 30. Bonne soirée à toutes et à tous.